

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE
DE MONTRÉAL**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 M. JEAN BURTON, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'IMPLANTATION
DE CENTRES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES
DANS LE SECTEUR EST**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 5 décembre 2011, 19 h
Église St-Octave
1, Place de l'Église
Montréal-Est

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 5 DÉCEMBRE 2011 | 1 |
| MOT DU PRÉSIDENT..... | 1 |
| | |
| LECTURE DE LA MISE AU POINT DE M. ALAN DeSOUSA SUR L'IMPLANTATION DE CENTRES DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR M. ROGER LACHANCE | 4 |
| | |
| PRÉSENTATION DES MÉMOIRES : | |
| M. BRUCE WALKER | 6 |
| STOP | |
| Mme NICOLE LOUBERT | 14 |
| MM. ROBERT COUTU, LOUIS LEMAY | 24 |
| Ville de Montréal-Est | |
| Mme JOHANNE FRADETTE | 38 |
| Table de concertation aménagement et environnement de la Pointe de l'île | |
| M. MAURICE VANIER | 44 |
| MM. RÉAL MÉNARD, GAÉTAN PRIMEAU, Mme CAROLINE BOURGEOIS | 52 |
| Vision Montréal. | |
| Mme SUZIE MIRON | 67 |
| | |
| RECTIFICATION | |
| M. ROGER LACHANCE | 74 |
| | |
| AJOURNEMENT | |

MOT DU PRÉSIDENT

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

5

Alors, reprise de l'audience publique sur l'implantation des centres de traitement des matières organiques de l'agglomération de Montréal. Alors, il me fait plaisir de vous accueillir au nom de la commission. Vous voyez mon nom, je m'appelle André Beauchamp et je préside la présente commission avec monsieur Jean Burton qui est commissaire avec moi, ainsi que madame Élise Naud.

10

Je rappelle que pour l'ensemble de la consultation, puisqu'il y a quatre sites différents et quatre endroits différents, nous avons formé deux groupes de travail, deux commissions. L'autre est présidée par monsieur Michel Hamelin avec madame Nicole Brodeur et, comme analyste et secrétaire, madame Nicole Lacelle. L'autre commission siège ce soir à Dorval.

15

Les officiers qui vous ont accueillis : au son donc Yvon Lamontagne, à la sténo madame Yolande Teasdale, à l'accueil Gabrielle Tremblay et Mathieu Fournier.

20

Je rappelle que, c'est toujours important de le dire, parce qu'il y a des fois des gens qui confondent les processus de consultation. Alors, je rappelle que les commissions de l'Office de consultation publique de Montréal se déroulent en deux phases. Une première phase qui est une phase d'information et qui a eu lieu il y a déjà quelques semaines, et la deuxième phase, dont ce soir et demain soir, qui est la phase d'audition des mémoires où les groupes et les individus sont invités à venir présenter leur opinion devant la commission.

25

Je rappelle qu'il s'agit donc d'une commission de l'Office de consultation publique de Montréal. Nous ne sommes pas des élus. Il y a des gens qui ont pensé qu'on était des élus, nous ne sommes pas non plus des fonctionnaires de la fonction publique montréalaise. Nous appartenons à une liste de commissaires de l'Office de consultation publique et quand la Ville de Montréal ou, dans ce cas ici, l'agglomération confie à l'Office le soin de consulter la population

30

35 sur un projet donné, madame la présidente de l'Office crée une commission, ce qui est le cas actuel, et cette commission-là est indépendante de toute l'administration publique. Nous avons l'entière liberté de manœuvre. On ne marche pas sous influence. On a toute l'autonomie et le devoir de procéder dans les règles à la consultation publique. Il y a d'ailleurs un code de déontologie là-dessus, que vous pouvez connaître, qui est toujours disponible à l'arrière.

40 Je rappelle que notre rapport est remis aux autorités, au conseil exécutif de la Ville et dans ce cas ici, à l'agglomération, et que la prise de décision ne relève pas de nous, mais des autorités de la Ville et de l'agglomération.

45 Comme j'ai fait une déclaration importante la dernière fois, je vais répéter la déclaration que j'ai faite à Saint-Michel pour que tout soit bien au clair sur le présent cheminement, puisqu'il y a eu de nouvelles informations qui sont intervenues et qui peuvent changer le contexte global de l'audience dans laquelle nous nous trouvons.

50 Alors, je vais lire la déclaration que j'ai faite la semaine dernière et, ensuite, il y aura une mise au point qui sera faite par la Ville de Montréal puisque ces nouvelles informations sont toujours en train de se transformer.

55 Alors, au moment de la reprise de l'audience publique pour l'audition des mémoires, la commission tient à signaler le dépôt de nouveaux documents susceptibles de modifier certains aspects du projet sous examen. Il s'agit de lettres provenant de Aéroports de Montréal, ADM, à la Ville de Montréal agissant au nom de l'agglomération et à la présidente de l'OCPM, madame Louise Roy. Ces documents sont publics et ont été déposés sur le site Internet de l'Office.

60 Lors de l'élaboration du projet, ADM, donc Aéroport de Montréal, avait confirmé son intérêt à l'égard du projet de centre de compostage projeté sur une parcelle de terrain située sur la rue de l'Aviation à Dorval. Or, dans une lettre du 12 octobre 2011, monsieur Guy Landry de l'ADM a signalé à monsieur Roger Lachance le refus d'ADM de recevoir les équipements prévus sur le territoire à cause des risques potentiels relatifs à la faune aviaire.

65 Les responsables du projet ont demandé de poursuivre le dialogue et les échanges
d'expertises afin de parvenir à une modification de la décision d'ADM. Mais le 4 novembre 2011,
ADM a réitéré et je cite : « *sa décision finale de refuser l'implantation d'un centre de compostage
sur les terrains qui relèvent de sa responsabilité, compte tenu du risque significatif
d'accroissement du péril aviaire. De plus, notre société s'opposera à toute implantation d'un tel
70 site sur tout terrain qui, bien que n'étant pas sous son contrôle, se situerait à l'intérieur de la zone
primaire de péril aviaire tel qu'établie par Transports Canada.* » Fin de la citation. Lettre de
Charles A. Gratton à Roger Lachance.

75 En conséquence, la commission a donc demandé à la Ville de Montréal s'il y avait une
solution de rechange pour le site de Dorval ou un réaménagement du projet dans le choix des
sites, la localisation des équipements ou l'échéancier du projet. La Ville de Montréal a répondu
qu'il n'y avait pas de modification au projet sous examen.

80 Aux yeux de la commission, il est essentiel d'informer clairement le public de cette
nouvelle situation. Comme le projet sous examen prévoit la mise en place de cinq équipements
distribués en quatre sites, selon un échéancier assez serré, dans un cadre administratif précis,
l'éventualité de l'impossibilité pour le promoteur de réaliser l'implantation sur le site prévu à
Dorval fait apparaître une zone d'incertitude qui peut amener la population concernée à modifier
son opinion sur le projet ou sur certaines de ses composantes. La commission poursuivra donc
son travail tel que prévu et acceptera les commentaires sur la situation nouvelle telle qu'elle
85 apparaît en ce moment.

90 Je tiens à dire que nous accepterons des compléments de mémoire, des compléments
écrits de mémoire jusqu'au 15 décembre sous l'aspect qui est souligné dans ma mise au point;
pas sur les autres éléments, mais sur le fait du refus d'Aéroports de Montréal. Si vous avez des
commentaires qui compléteraient votre mémoire, nous les accepterons jusqu'en date du 15
décembre. Cela vaut pour le présent groupe comme pour celui de monsieur Hamelin.

Alors, voilà. Je pense que la mise au point est faite. On m'a demandé aujourd'hui, je sais
que monsieur DeSousa a rendu publique la position de l'agglomération. Je demande donc à

95 monsieur Lachance, qui est délégué pour cela, de venir faire la lecture de la mise au point de monsieur DeSousa.

M. ROGER LACHANCE :

100 Donc, merci, Monsieur le président. Donc, je vais vous faire la lecture de la mise au point de monsieur DeSousa en regard de l'implantation des centres de traitement de matières organiques et des enjeux soulevés avec le site de Dorval.

105 « *L'Office de consultation publique de Montréal a mis en ligne, sur son site Internet, la correspondance qu'Aéroports de Montréal a échangée avec l'Office et la Ville de Montréal au sujet du centre de traitement de matières organiques de l'Ouest. Cette correspondance révèle un différend opposant la Ville et l'administration aéroportuaire. Cette dernière, après avoir dans un premier temps signifié son intérêt pour cette installation, manifeste désormais son désaccord de louer le terrain, invoquant les risques que cette activité pose en termes de péril aviaire.*

110 *La Ville dispose pourtant d'une étude qui conclut que le centre, si construit et opéré tel que prévu, n'augmente pas ce risque. Qui plus est, il existe des exemples d'installations similaires situées dans la zone primaire de péril aviaire de deux aéroports de la région de Toronto, et qui n'ont pas engendré d'augmentation du risque de péril aviaire.*

115 *La divulgation de cette correspondance a donné lieu à la publication d'un article dans l'édition du 1er décembre de La Presse. Cela peut susciter une appréhension chez les élus et les citoyens des autres secteurs de l'île où un centre de traitement des matières résiduelles est prévu. Il est en effet compréhensible que ceux-ci s'inquiètent de l'impact que cette situation pourrait avoir sur le projet prévu pour leur territoire.*

120 *Je confirme, à titre de responsable de l'environnement, que nous respecterons le plan de match qui prévoit une répartition équitable des installations sur le territoire de l'agglomération : une à l'est, une au sud, une au nord et une à l'ouest. Le principe d'équité territoriale est une pierre d'assise du Plan directeur de gestion de matières résiduelles. Ceci n'est d'aucune manière*

125 *remis en question, peu importe l'issu de notre différend avec ADM. Je rappelle que le Plan de gestion de matières résiduelles a été adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération et que seule cette instance est habileté à en changer la nature ou le fond. Donc, le plan de match demeure le même.*

130 *Les centres de traitement est, nord, sud et ouest, lesquels font l'objet de la présente consultation publique, conserveront les mêmes attributs en termes de procédés technologiques, d'origine et de la nature des intrants et de la capacité maximale de traitement. »*

Donc, monsieur DeSousa, vice-président comité exécutif.

135

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

140 Merci, Monsieur Lachance. Alors, pour l'audition des mémoires, nous vous accordons autour de 20 minutes pour chaque groupe qui intervient. Nous avons reçu vos mémoires, en général quand ils sont écrits nous les avons lus, nous les avons commentés ensemble. Et l'idée, nous vous demandons de résumer votre mémoire, souvent de prendre la partie, par exemple, des recommandations, et la commission aura des questions à vous poser. L'idée ce n'est pas de chercher à vous mettre en boîte, ce n'est pas du tout ça, c'est de bien comprendre votre pensée et de la mettre parfois en relation avec d'autres intervenants pour comprendre l'ensemble de la dynamique du dossier.

145

150 Alors, il existe dans la procédure, à la fin de la rencontre, ce qu'on appelle un droit de rectification. Je rappelle que ce n'est pas un droit de contre-proposition ni de discussion des opinions d'autrui, mais simplement un droit de rectification sur des erreurs de fait. Alors, qu'il s'agisse de chiffres qui sont inexacts, de noms, de données techniques très précises, j'accepte la rectification, mais ce n'est pas un pouvoir argumentaire. C'est un droit, simplement. L'équivalent, si vous voulez, à une question privilège, de bien mettre le point sur l'exactitude des faits.

155 Alors, vous êtes habitués pour la plupart à la procédure. Donc, ce n'est pas très compliqué. La première personne que j'invite c'est monsieur Bruce Walker, s'il vous plaît.

Alors, bonsoir, Monsieur Walker.

M. BRUCE WALKER :

160 Bonsoir, Monsieur le président, membres de la commission. Je m'appelle Bruce Walker
et je représente le groupe écologiste STOP, un groupe de citoyens incorporé au Québec en
1970. Mais je voudrais vous mentionner que je ne suis ni le président, ni le fondateur de STOP.
Peut-être, oui, je suis le membre le mieux connu, mais... et à l'heure actuelle, le président de
STOP se trouve à Dorval.

165 Donc, j'ai trois points à aborder ce soir : point numéro 1, les odeurs; point numéro 2, les
zones tampons; et point numéro 3, le comité de suivi. Et j'ai des commentaires dans chacun de
ces trois points.

170 Numéro 1, les odeurs. J'ai finalement réussi à trouver le rapport d'ODOTECH, en réalité
le lendemain de la première phase des audiences ici, et je note dans les recommandations de
cet excellent rapport « Ah! ODOTECH a déjà rédigé le mémoire de STOP, là. » C'est ça. Parce
que nous voulons simplement répéter ou appuyer certaines des recommandations d'ODOTECH,
qui se trouvent sur les pages 62 et 63. Et je n'ai pas de temps, donc je vais simplement vous
175 donner les numéros de chaque recommandation que nous voulons appuyer ce soir.

Recommandation 2, recommandations 3, 4, 9 – et 9 c'est important parce que c'est la
question que j'ai posée la dernière fois, donc je voulais le citer :

180 « *Effectuer une étude d'impact d'odeur sur les sites retenus à l'aide des équations de
dispersion prescrites par le règlement 2001-10 de la CMM, afin de vérifier que la considération
odeur maximale en tout point à partir des limites de terrain ne dépasse pas la norme d'une unité
odeur par mètre cube.* »

185 Donc, j'ai trouvé la réponse à ma question. Non, la Ville n'a pas fait ça, le promoteur n'a
pas fait ça.

190 Et on appuie également la recommandation numéro 11. Et on a beaucoup de confiance dans la compagnie ODOTECH. Il y a juste une recommandation que je ne veux pas toucher, c'est la recommandation numéro 10. : « *Retenir les services d'ODOTECH afin d'accompagner la Ville à...* » C'est trop self-serving pour être constant, n'est-ce pas?

195 Point numéro 2 : La protection des zones tampons. Et c'est notre expérience depuis 40 ans sur l'île de Montréal, surtout avec des dossiers atmosphériques; zones tampons légiférées est absolument essentiel.

200 Je dois vous avouer, je ne suis pas du tout un expert dans le zonage municipal, mais c'est notre expérience; l'absence des zones tampons rend très difficile le rôle de l'agence réglementaire dans le domaine de la qualité de l'air, c'est-à-dire la Direction de l'environnement de la Ville de Montréal, de faire appliquer son règlement. Et je voudrais rappeler à la commission, la Ville de Montréal, la partie de la Direction de l'environnement qui est responsable de l'application du règlement 2001-10, le règlement sur la qualité de l'air, la Ville de Montréal reçoit, même aujourd'hui, plus de 1 000 plaintes par année concernant des problèmes de la qualité de l'air. Et la majorité, la grande majorité de ces plaintes sont dues aux odeurs nauséabondes, évidemment il y a également des odeurs agréables.

205 Donc, même après 40 ans d'effort de la Ville et l'ancienne CUM de mieux contrôler les sources fixes, il y a toujours des problèmes et, aussi, la population est plus sensible et aussi l'effet psychosocial. C'est ça, la population n'accepte plus une odeur qui était socialement acceptée il y a 20-30 ans. Et donc, sans une zone tampon légiférée, même avec l'installation de la meilleure technologie disponible, il y a des plaintes. C'est plus ou moins inévitable, c'est ça.

215 Et le troisième point concernant le comité de suivi. Et à cet égard-là, j'ai également de l'expérience. À l'heure actuelle, je suis le représentant de STOP auprès de quatre comités de suivi, ici, dans l'est de l'île de Montréal, dont trois sont des comités de suivi industriel créés sur une base volontaire par la bonne foi de certaines usines ou associations industrielles ou une certaine association industrielle ici dans l'est.

220 Mais le quatrième, c'est le plus important pour nos discussions ce soir. C'est un comité de suivi de milieu municipal et je vous donne le titre exact; depuis 95 je suis membre du Comité de suivi de lieux d'enfouissement des cendres incinérées à la station d'épuration des eaux usées de Montréal, c'est-à-dire l'ancienne carrière Demix ou le trou dans l'ancienne carrière Demix. Oui, c'est ça.

225 Et juste pour donner 30 secondes, ce processus en 95 était assujéti à la procédure du BAPE, et STOP en 95 a fait une présentation verbale, pas un mémoire écrit, comme ce soir, et notre seule recommandation à l'époque c'est de créer un comité de suivi. Et ce n'était pas, à l'époque, obligatoire pour Environnement Québec d'imposer des comités de suivi pour tous les lieux d'enfouissement et d'incinération. Et le BAPE a appuyé notre démarche et le ministère de l'Environnement du Québec a mandaté, dans le décret : oui, il faut avoir un comité de suivi. Et quelques mois plus tard, j'ai reçu un coup d'appel de la station d'épuration : « Monsieur Walker, 230 vous avez fait la suggestion de créer un comité de suivi. Voulez-vous participer? » Donc, j'ai dit : « Oui. » Et donc, je suis membre depuis 95 et maintenant je suis même devenu le président.

235 Donc, juste deux, trois éléments clés pour le bon fonctionnement des comités de suivi. Numéro 1 : le promoteur ne peut pas contrôler l'agenda du comité; numéro 2 : les procès-verbaux doivent être rendus publics. Et quand je dis rendus publics, facilement disponibles au grand public, pas simplement : « Ah, c'est disponible si vous faites une demande d'accès à l'information. » Et un des quatre comités sur lesquels je siège à l'heure actuelle, les procès-verbaux sont déposés dans deux bibliothèques municipales, dont la bibliothèque de Montréal-Est. Et donc voilà, ça, c'est un exemple.

240 Et juste pour terminer; des groupes écolos sont de temps accusés de : « Ah! C'est toujours le syndrome pas dans ma cour », mais je pense que ce n'est pas le cas de STOP dans notre histoire. Mais j'ai appris une phrase en anglais il y a une vingtaine d'années, un syndrome 10 fois plus grave que le syndrome pas dans la cour, intitulé en anglais : « The banana syndrom » et il faut lutter contre le « banana syndrom ». Vous le savez, Monsieur Beauchamp. 245 Qu'est-ce que ça veut dire le « banana syndrom »? *Build absolutely nothing anywhere near*

anybody. Donc, ce n'est pas du tout une recommandation de la part de STOP, mais c'est plutôt l'inverse. Il faut lutter contre ce syndrome.

250 Je vous remercie.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

255 Alors merci, Monsieur Walker. Vous n'aviez pas de mémoire écrit, mais vous étiez extrêmement bien préparé, un exposé très serré et très clair.

260 Je voudrais juste vérifier une petite chose avec vous. Quand il s'agit de la qualité de l'air, il y a une entente entre le gouvernement provincial et la CUM pour que la gestion soit confiée à la CUM. C'est bien ça?

M. BRUCE WALKER :

C'est ça, oui.

265 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Est-ce qu'on a l'équivalent pour l'ensemble des fonctions environnementales?

M. BRUCE WALKER :

270 Généralement, non. C'est unique à l'assainissement de l'air. Donc, une usine située sur l'île de Montréal pour des rejets atmosphériques, c'est 100 % la compétence juridique, maintenant, de l'agglomération de Montréal ou l'ancienne CUM. Mais par exemple, pour les déchets dangereux, c'est toujours Environnement Québec, c'est ça.

275

Et depuis plusieurs années maintenant, Environnement Québec envoie une subvention annuelle. Maintenant, c'est 3,3 M\$. Le chèque n'est pas envoyé directement à la Ville de Montréal, mais plutôt à la Communauté métropolitaine de Montréal, la CMM.

280 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Bien sûr.

285 **M. BRUCE WALKER :**

Mais la réglementation de la CMM ne s'applique que sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Donc Longueuil, Laval, etc., c'est la réglementation québécoise, et le gouvernement du Québec vient d'adopter, le 15 juin passé, finalement le nouveau Règlement québécois sur l'assainissement de l'air. Mais ça ne s'applique pas du tout sur le territoire de l'île de Montréal.

290 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

295 **M. JEAN BURTON, commissaire :**

Monsieur Walker, j'aurais aimé ça que vous m'expliquiez comment on fait une zone tampon pour les problèmes atmosphériques.

300 **M. BRUCE WALKER :**

305 De s'assurer qu'il n'y ait pas de résidence, par exemple. Ce que j'ai trouvé très intéressant dans l'étude d'ODOTECH – vous l'avez encore, là, je l'ai juste en noir et blanc –, page 60, c'est le tableau 7,2 : « Information pour la hiérarchisation des sites ». C'est uniquement sur la base d'odeurs. Et on parle de neuf sites possibles, parce que la Ville a donné, a offert neuf

sites possibles. Mais le site de Dorval n'est pas un de ces neuf sites-là. C'est une décision plus ou moins à la dernière minute, selon moi, là. C'est ça.

310 Mais le site, strictement du point de vue d'odeur qui est devenu le numéro 1 du point de
vue comme le meilleur, du point de vue odeur, c'était le site de l'ancienne carrière Demix. Je
trouve ça intéressant. Mais à la condition que cette zone tampon reste une zone tampon; qu'il n'y
ait pas d'ici 5 ans, 15 ans, 25 ans : oui, on veut construire un HLM, on veut construire toute une
gamme de choses. Et l'expérience, surtout ici dans l'est, fréquemment les industries sont
arrivées, les usines sont arrivées avant les citoyens – mais le pur exemple c'est l'usine
315 d'équarrissage à Rivière-des-Prairies, Lomex, maintenant Sanimax. Quand le maire Drapeau a
invité cette usine, qui était une usine de Longueuil, parce qu'à l'époque c'était Longueuil Meat
Exporting : « Ah, on a beaucoup de terrains vacants à Rivière-des-Prairies », et à l'époque c'était
the *middle of nowhere*. Mais une usine d'équarrissage, mon Dieu! Il y a beaucoup d'odeurs là,
c'est ça. Et maintenant, malheureusement, l'arrondissement ou la Ville a octroyé les permis de
320 construction résidentielle jusqu'à la limite de la clôture de l'usine. Donc, ça rend le phénomène
1 000 fois plus complexe, plus difficile à régler du point de vue acceptabilité sociale.

Et si on prend l'exemple évidemment d'une nouvelle aluminerie, c'est ça, il y a une zone
tampon de 3 km autour, mais on parle d'une zone de Baie Comeau, peut-être. Et nous sommes
325 à Montréal, il faut admettre ça. Mais trois des quatre sites, des cinq sites, ici, sont des sites
Brownfield. Donc, c'est un autre enjeu, c'est ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

330 En ce qui concerne les sites, pas les sites, mais les comités de suivi, parfois on utilise le
mot « comité de vigilance », STOP semble avoir une large expérience, si je comprends bien. Est-
ce que vous avez un document interne, chez vous, sur la structure ou l'organisation d'un comité
de suivi?

335 **M. BRUCE WALKER :**

Pas un document, non. Suggestion, il faut éviter l'approche *one size fits all*. Parce que même, par exemple, le nombre de réunions par année parmi mes quatre comités ici dans l'est, pour un comité, une réunion par année, ça suffit. Pour d'autres, le plus gros comité, au moins, selon moi, quatre ou cinq réunions ne suffisent pas. Et je dois vous dire, il y a plusieurs membres de ces quatre comités présents ici dans la salle à l'heure actuelle.

340 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

345 Donc, faites attention, Monsieur le président, c'est ce que vous vouliez dire.

M. BRUCE WALKER :

350 C'est ça, c'est ça. Puis au niveau du nombre de membres, ça varie de six à huit, ou le plus gros comité qui est un comité collectif de toutes les usines membres de l'Association industrielle de l'est de Montréal, il y a une trentaine de personnes autour de la table. Donc, ce n'est pas la même dynamique que cinq ou six. Mais un défi en commun avec un comité qui fonctionne bien, après une période de temps six, huit ou trente personnes sont très bien informées et participent activement, mais pour le reste de la population, qu'est-ce qu'on fait, là. C'est ça.

355
360 Donc, il y a aussi le syndrome, nous sommes tous devenus des *insiders* avec de l'information très utile et tout ça. Mais pour le reste de la population avoisinante et d'autres... et je voudrais simplement vous mentionner : dans les quatre cas, je ne suis pas un résident dans le rayon de 3 km ou 4 km. Moi, j'habite au centre-ville de Montréal qui a ses propres problèmes. Donc, c'est pourquoi je dis : soyez prudents avec l'approche « *one size fits all* ».

M. JEAN BURTON, commissaire :

365 Dans certains des mémoires que nous avons lus sur cette thématique des comités de
suivi, certains recommandaient de le mettre en place presque dès maintenant, c'est-à-dire avant
que les choix technologiques soient faits, avant évidemment que la construction soit faite. Quelle
est la portée d'un comité de suivi si effectivement on l'envisageait aussi en amont que ça? Est-ce
que c'est un rôle qui peut être alloué à un comité de suivi?

370

M. BRUCE WALKER :

Absolument. Un de mes quatre comités c'est le comité de liaison de l'usine CEPESA, C-E-
P-S-A, anciennement mieux connu comme l'usine Interquisa, une usine pétrochimique ici à
375 Montréal-Est. Et cette nouvelle usine a passé par le processus du BAPE en 2000 et le jour
même où le rapport du BAPE était rendu public, le conseil des ministres a donné le O.K., le
décret à l'usine de débiter la construction.

Mais on a créé un comité de suivi pour la période de construction. Et à cette époque-là,
380 je n'étais pas bienvenu d'être membre du comité, parce que c'était juste des effets très locaux
comme le trafic des camions, poussière fugitive, des choses comme ça. Mais j'étais bel et bien
bienvenu depuis le début du comité, depuis la mise en service de l'usine.

Donc, oui, c'est utile d'avoir des comités de suivi pendant la période de construction. Ça
385 peut bien influencer certaines choses et éviter certains problèmes.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Alors, merci, Monsieur Walker. Bonne chance dans vos nombreux comités.

390

M. BRUCE WALKER :

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

395

J'invite madame Nicole Loubert, s'il vous plaît.

Mme NICOLE LOUBERT :

400

Bonsoir!

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

405

Bonsoir, Madame Loubert.

Mme NICOLE LOUBERT :

410

Alors, le mémoire, en fait, pourquoi j'ai fait un mémoire à titre individuel? C'est que ça fait 20 ans que je suis... c'est le dossier que j'ai le plus tenu à bout de bras par moment, depuis 20 ans. Et quand je parlais de mes réactions, quand je parlais pourquoi je trouvais que ce n'était pas équitable, que ce n'était pas acceptable socialement, les arguments que j'apportais, je me rendais compte qu'ils n'étaient pas documentés, que les gens s'appuyaient sur quoi. Alors, c'est le but, en bonne partie, du mémoire que j'ai fait.

415

Alors, j'ai cherché dans la littérature au niveau des matières résiduelles c'était quoi de l'équité territoriale. Alors, c'est de l'éthique et, en passant, c'est de l'éthique pas nécessairement pour le bien du plus grand nombre, O.K.? Il faut que ça soit local aussi. Et il y a une série d'éléments – je ne veux pas tous les lire, parce que je n'ai pas beaucoup de temps – mais globalement, quand je vois aujourd'hui qu'est-ce qu'on donne dans le projet, dans le projet actuel, on parle de répartition optimale des infrastructures. Ce qui, pour moi, est tout à fait différent de comment on donnait l'équité sociale au départ.

420

425 Et ça fait 20 ans que moi je vois des pressions, même avant 20 ans, que je vois des pressions sur l'est de Montréal pour que les matières résiduelles viennent dans l'est. Entre autres, en 92-93, tous les déchets de l'île, on voulait en enfouir une moitié puis l'autre moitié les placer au niveau de l'incinérateur. Donc, les brûler dans l'est.

430 Et depuis ce temps-là, l'est, on a vraiment demandé, continuellement je vois des demandes d'équité territoriale. Et là, sans rentrer dans les détails, vous voyez la suite. Le poste de transbordement, pour moi, ça a toujours été, le cœur de l'équité territoriale passait par le poste, par avoir un deuxième poste de transbordement au moins. On en a eu qu'un seul et c'est dans l'est. Et il a toujours continué d'augmenter, et malgré qu'entretemps on en ait promis, on n'en avait pas promis, mais on en avait proposé dans le sud, dans l'ouest, et ainsi de suite, et toujours ça a été annulé et on a augmenté celui de l'est. Donc, pour moi, ça, c'est au cœur de la non-équité.

440 Pour ce qui est de l'usine de biométhanisation. Il y en a une dans l'est, mais il y en a dans l'ouest, mais la réaction que j'ai eue quand j'ai compris qu'à LaSalle, ça ne serait pas avant, peut-être, neuf ans qu'elle serait en fonction, j'ai dit : encore une fois, c'est dans l'est.

445 Le centre de prétraitement c'est pour traiter le reste du sac vert de toute l'île, et tout le sac vert va s'en venir dans l'est. Alors, encore une fois, on a des matières organiques, il y a au moins 45 % qui vont être des matières organiques qui vont rester dans ce sac-là. Et, ensuite, on annonce un projet pilote de 25 000 tonnes, mais en réalité, quand on lit, depuis le début qu'on parle du projet pilote, en réalité ce n'est pas 25 000 tonnes qu'on aurait besoin, c'est de 500 000 tonnes maintenant. Parce que le dernier projet que j'avais vu c'était 10 à 15 fois et maintenant c'est rendu jusqu'à 20 fois. Et là, bien sûr, on peut avoir 20 fois plus de camions.

450 Moi, je trouve souvent que c'est des modes. Depuis 20 ans, j'ai suivi les modes, O.K.? Et dans les modes, quand j'ai fouillé à un moment donné dans Internet pour trouver les usines de prétraitement, j'ai trouvé des trucs vraiment semblables. Entre autres, un exemple que j'ai noté là, le système en France. Ça, je viens de le trouver, ce n'est pas dans le mémoire, je l'ai ajouté.

Et par exemple, ça ressemble tellement – c'est deux de compostage, deux de biométhanisation et ça ressemble finalement, étrangement.

455

Maintenant, ce qui est très important et qu'on a très peu parlé, c'est les résidus ultimes. Qu'est-ce qu'on va faire avec les diverses filières des 3R. Quand on regarde, par exemple, le projet que j'ai montré là, il y a toujours, à la fin, des résidus ultimes qu'il faut enfouir. Alors, où est-ce qu'on va les enfouir? Dans certains documents, on parlait des deux carrières dans l'est. À un moment donné, oups! On parlait juste d'une carrière et puis là, bien, on n'en parle pas trop.

460

Et qu'est-ce qu'on va faire? Où est-ce qu'on va les brûler? Parce qu'à un moment donné, on les enlève ces surplus de matières-là, mais où est-ce qu'on les envoie? Dans d'autres industries autour? Comment ça va brûler tout ensemble? Quelle pollution que ça peut faire? On n'a pas d'information là-dessus et je trouve que ça, c'est extrêmement important.

465

Maintenant, le pôle industriel qui a été annoncé. Pour moi aussi, quand j'ai regardé les documents, pour moi c'était évident que c'était un pôle industriel. O.K.? Et finalement, à force de poser des questions dans la première période du BAPE, bien, pas du BAPE, mais d'ici, alors on a commencé à parler d'un peu plus de pôles environnementaux.

470

Et là, j'ai parlé, je parle des industries existantes. Il y a EBI, bien sûr, mais il y a aussi, qui a été annoncé dans le plan métropolitain, un centre de traitement et de transbordement de matières dangereuses industrielles. Ça, c'est l'information que j'ai, mais il peut y en avoir d'autres. Il y a AIM, Volia et d'autres. Et Volia, ils ont fait les manchettes récemment.

475

Alors donc, moi, ma crainte c'est beaucoup : qui va avoir le contrôle de ce qui se passe au niveau des matières résiduelles. Puis là, je vois dans le journal qu'il y a des compagnies qui se mettent ensemble puis qui essaient d'avoir des monopoles et tout ça. Alors, moi, j'ai de grosses, grosses craintes par rapport à ça.

480

Et, bien sûr, bon, les projets à venir. Et on n'a pas parlé des équipements privés, des ICI et tout ça, qu'est-ce qui va arriver, et on sait qu'autour de Demix, il y a beaucoup de terrains disponibles, tant privés que publics, qu'on peut avoir.

485

Les équipements sont de compétence d'agglomération et c'est au-delà du zonage. Donc, même si on se protège dans l'est, si l'agglomération dit : c'est chez nous, ça va devoir être chez nous. Ensuite, il faut que ces usines-là soient pleines, remplies. Et une fois qu'elles sont installées, elles peuvent s'agrandir assez facilement avec une simple demande de certificat d'autorisation, puis en plus, ça devient des facteurs de localisation pour d'autres équipements de ce type-là.

490

Alors, dans l'ouest, ADM pour l'instant refuse. Donc, on ne sait pas qu'est-ce qui arrive. LaSalle, il n'y a aucune certitude, parce qu'il n'y a pas de... enfin, j'en parlerai tout à l'heure, mais il y a beaucoup de raisons pour penser que LaSalle peut ne pas être installée – tiens, je vais en parler tout de suite. C'est qu'on n'a pas, au niveau des terrains, il n'est pas acheté. Au niveau de la contamination, elle n'est pas caractérisée. On ne sait pas combien ça va coûter pour décontaminer ça. Moi, j'ai l'expérience de Contrecoeur près de chez nous, là, où ça a coûté très cher ce truc-là. Ensuite, il y a aussi le coût d'installation. Il n'y aura probablement pas... ça, je n'ai pas eu la réponse, mais il n'y aura probablement pas de subvention par rapport à ça. En tout cas, moi, j'ai beaucoup, beaucoup de doutes par rapport à LaSalle.

495

500

Puis j'ai entendu dernièrement que de Dorval au centre-ville, il y a tout un corridor qu'on veut aménager, assez beau, mais assez beau. Entre autres, on parlait peut-être de panneaux solaires sur des anciens terrains industriels. Donc, il y a des projets pour ce coin-là. Et à LaSalle on a la Cadillac des écocentres. Alors, qu'est-ce qu'on veut mettre à LaSalle par rapport à ce qu'on met ici? J'ai beaucoup de questions en fait.

505

À Saint-Michel, il a commencé à y avoir de l'opposition, et dans l'est, bien ce qu'on nous propose, c'est un pôle industriel.

510

Alors, vite fait, là, au niveau de l'acceptabilité sociale, au niveau de Montréal, c'est surtout circulation, bruit, odeurs.

515 Et ma question c'est : les facteurs de localisation qu'on a utilisés en 2006-2008 sont des facteurs de localisation qui sont basés sur les études de Montréal et de la RIGDIM de l'époque. Et pour le MDDEP, les terrains vacants dégradés ou de faible valeur sont des terrains à utiliser pour ces genres d'équipements-là.

520 Alors, moi, ma question depuis 20 ans, puis je continue de la poser : une fois que tu es hypothéqué, es-tu capable de t'en sortir?

525 Et au niveau des risques anthropiques, le Plan métropolitain, ce qu'il dit, c'est que les risques des sites de gestion des matières résiduelles sont des zones de risque et qu'il faut informer les citoyens de la localisation et tenir compte des attentes et des besoins des citoyens en rapport avec ça.

530 Alors, globalement, on n'a pas tenu compte de l'évolution qui est arrivée dans l'est. Puis là, j'insiste là-dessus aussi pour dire qu'il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup d'efforts dans l'est. Ce n'est pas publicisé nécessairement, mais il y a eu beaucoup d'efforts depuis les années 90 pour prendre en main l'est, entre autres une Table de concertation en environnement et aménagement, mais il y a aussi beaucoup d'efforts au niveau des risques industriels, diminution des risques industriels, et ainsi de suite. Et les matières résiduelles, il n'y a pas grand monde que je connais dans l'est qui est fier de recevoir les matières résiduelles. Et il y a des craintes par rapport au risque, mais par rapport aussi au contrôle, comme j'en ai parlé tout à l'heure.

535 J'aimerais, pour la conclusion, dire que pour moi donc c'est non équitable, non acceptable socialement. Mais que les communautés, si on leur donne le pouvoir de gérer eux autres mêmes leur propre environnement, ils vont être capables de se prendre en main et ça va être, ce qu'on appelle, plus équitable.

540 Ce que je recommande en gros, c'est qu'on parle d'autonomie régionale, ça veut dire que toute l'île garde ses déchets sur l'île, mais il faut que l'autonomie insulaire, ça veut dire qu'au niveau de l'île également, il y ait répartition des équipements et qu'ils soient construits en même temps.

545 Ensuite, il faut faire le portrait du privé-public, et qu'il y ait un comité ad hoc de mis là-
dessus. Il ne faut absolument pas ajouter au bilan environnemental de l'est. Ça prend des
experts indépendants, ça prend des études de risque présentées à la population, ça prend du
550 contrôle, ça prend, et là c'est ma proposition peut-être la plus importante, c'est peut-être quelque
part un projet écologique, exemplaire pour l'est, qui fait que n'importe quelle industrie qui
viendrait se greffer serait obligée, quelque part, elle se sentirait obligée d'être bien, O.K.?
550 Quelque chose qui ferait un nouveau départ pour l'est. Que la vigueur industrielle, comme dans
Saint-Laurent actuellement, dont on parle, mais une vigueur qui soit ici, mais d'une façon qu'on
est fier de ça, pas comme c'est là actuellement.

555 Et les résidus ultimes, bien sûr, il faut en parler. Les carrières, les deux carrières, il faut
en parler. Et les comités de suivi, il faut que ça soit quelque chose de très, très bien organisé,
très solide et décisionnel. Quelque part, il faut qu'il y ait un lien avec les décisions qui sont prises
par d'autres. Il faut garder nos résidus verts. Parce que là, le problème, c'est que si on permet à
560 nos résidus verts d'aller à l'extérieur – on a deux petits centres de transbordement en dehors de
Montréal qu'on va là – ça veut dire qu'on a commencé à exporter et après ça, on va être obligé
peut-être d'importer chez nous, dans nos équipements. Et, bien sûr, remplir des usines, bien, ce
n'est pas sûr qu'on va arriver avec les 3R.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

565 Merci, Madame. D'abord, permettez-moi d'apprécier votre mémoire. Vous avez dit que
vous vouliez fonder les argumentations, et vous avez, vous êtes revenue sur 20 ans de travail
personnel, et vous avez refouillé des vieux documents qui avaient été oubliés. Alors, félicitations
pour ça.

570 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

575

Il y a beaucoup d'aspects dans votre mémoire. Je vais demander à monsieur Burton de poser la première question, s'il vous plaît.

M. JEAN BURTON, commissaire :

580

Merci. Effectivement, c'est un mémoire très, très solide, très fouillé et qui nous a fourni beaucoup d'informations. J'aimerais revenir sur la question que vous avez soulignée, d'ailleurs, sur l'identification des sites potentiels. Mais vous dites que ça relève presque de la décennie précédente, là. Expliquez-moi comment vous arrivez à cette conclusion-là? J'étais sous
585 l'impression que les 11 sites retenus par une démarche qui avait été menée par l'agglomération et ensuite les études, que c'était quand même quelque chose qui était relativement récent.

Mme NICOLE LOUBERT :

590

Bien, j'ai été en fait surprise de tomber sur le document. O.K.? Je l'avais oublié ce document-là. Je l'avais vu il y a longtemps, mais en fouillant toujours dans les documents de la Ville, j'ai trouvé ça. Et, entre autres, dans la bibliographie c'est le document qui s'appelle... je pense que c'est la cinquième de la fin : *Solinov en collaboration avec Tecsalt*, étude sur la planification du volet infrastructure pour les matières organiques de l'agglomération de Montréal,
595 décembre 2008, mais c'était basé sur un document de Solinov 2006.

Et c'est là où on disait, on s'était basé, au départ, sur des documents qui avaient été remis, des documents de la Ville et de la RIGDIM et c'était marqué d'avant 2000. Donc, j'ai imaginé que ça pouvait être ceux-là.

600

Et après ça, on disait aussi qu'ils n'avaient pas rencontré tous les arrondissements comme ils auraient voulu, ils manquaient une information. En fait, ce que ça disait, c'est que les études, la liste était incomplète. Alors ça, c'est la première base.

605 Bon, après, je n'ai pas les documents pour savoir comment ça s'est passé au niveau de la Ville puis toutes les interactions. Mais moi, je me suis basée sur ce que j'ai vu, ce que j'ai pu lire.

M. JEAN BURTON, commissaire :

610 D'accord. C'est ce qui me permet de comprendre votre énoncé en page 9. Une question sur les résidus ultimes : vous avez accordé beaucoup d'importance à cette question-là, pouvez-vous m'expliquer le risque associé à ces résidus ultimes? Donc, c'est une fois qu'on aura fait le tri, qu'on aura donc retiré, aussi bien au niveau du compostage que de la biométhanisation, une foule de produits non recyclables, mais ces résidus, en quoi sont-ils aussi à risque?

615

Mme NICOLE LOUBERT :

Je ne sais pas.

620 **M. JEAN BURTON, commissaire :**

O.K.

Mme NICOLE LOUBERT :

625

630 O.K.? Et j'aurais aimé le savoir. J'aurais aimé savoir si on brûle ces résidus-là ou si on les enfouit, quels sont les risques. En fait, on a tellement... parce qu'il faut savoir qu'il y a beaucoup de sites, entre autres, qui sont contaminés déjà dans l'est. Et là, on décontamine. Comme par exemple, le secteur 103 on l'a décontaminé, mais en même temps on en rajoute ailleurs. Est-ce qu'ils vont être contaminés? Mais c'est quoi que ça donne comme qualité du milieu par la suite, ce mélange de résidus qu'on installe dans l'est? Est-ce que c'est une hypothèque ou c'est un plus? Je veux dire, si on enfouit des matières comme ça, si c'est un plus il faut qu'on me le prouve. En tout cas, moi, je ne le sais pas pantoute, et je suis loin d'y croire. Et

635 qui va avoir le contrôle? Est-ce que ça va venir de partout? Qu'est-ce qu'on va mettre exactement?

640 Il y a déjà des cendres d'incinérateur, mais bon, qu'est-ce qu'il y a dans ces cendres-là? Ce n'est pas propre, ces cendres-là. Tu sais, il peut y avoir des toxiques assez importantes. Mais je ne suis pas spécialiste au niveau technologique et je ne peux pas répondre et je n'ai pas eu le temps. J'aurais aimé avoir un mois de plus pour faire ce mémoire-là, parce que ces questions-là je les aurais creusées. Mais là, je ne pouvais pas.

M. JEAN BURTON, commissaire :

645 Ça va.

Mme NICOLE LOUBERT :

650 Mais ce que je voudrais surtout dire, c'est qu'on est en train d'installer tout le bout de la chaîne, O.K., dans l'est. Et ce n'est pas équitable. Ça, pour moi c'est très clair. Et deuxièmement, ce n'est pas la ville qui a le contrôle, mais c'est plus le privé, d'après ce que je lis entre les lignes. Et, en tout cas, j'ai énormément de craintes par rapport à tout ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

655 Ça me semble évident que vous avez des craintes.

Mme NICOLE LOUBERT :

660 Oui. Et après 20 ans je ne devrais plus en avoir.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

665 Oui, c'est légitime. On n'a pas à discuter votre opinion à ce niveau-là. Vous insistez beaucoup sur le contrôle. Votre recommandation 8 dit :

« Que l'agglomération s'assure du contrôle des équipements, des intrants et extrants, de la gestion ainsi que de la qualité et de la rigueur du suivi avec la population. »

670 J'ai l'impression que chaque mot est compté dans ça. C'est bien ça?

Mme NICOLE LOUBERT :

675 Tout à fait.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Et ça, ce contrôle-là, à vos yeux, il doit être fait par l'agglomération?

680 **Mme NICOLE LOUBERT :**

685 Par exemple, ce que j'ai vu en France, le centre de tri, il était privé. Excusez, il n'était pas privé, pardon, l'inverse. Il était public. O.K.? Donc à ce moment-là, nous, comme citoyens, je veux dire, est-ce que je peux, moi, aller visiter, est-ce que je peux avoir un certain contrôle sur ce qui se passe à EBI à Montréal-Est? Pas sûre. Qu'est-ce que je peux avoir? C'est une usine privée, mais par contre, quand on regarde en 2002, par exemple, presque la totalité, enfin plus que le trois quarts des matières résiduelles qui étaient transbordées à EBI, c'était des matières municipales. Mais c'était un centre privé, O.K.? Heureusement, bon, il était collé sur Mercier-Est, maintenant, il est un peu plus loin. Ça, c'est l'avantage. Mais par contre... j'arrête là.

690

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Très bien. Alors, merci, Madame Loubert et bonne chance.

695 **Mme NICOLE LOUBERT :**

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

700

Alors, j'invite maintenant la Ville de Montréal-Est, monsieur Robert Coutu.

M. ROBERT COUTU :

705

Bonjour, Monsieur Beauchamp! Je suis accompagné du directeur général, monsieur Louis Lemay également, si vous me le permettez?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

710

Bien sûr.

M. ROBERT COUTU :

715

Bonjour! J'aimerais tout d'abord vous remettre une copie de l'extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre dernier, selon lequel les membres du conseil ont adopté à l'unanimité pour le dépôt de ce mémoire. Est-ce que je peux vous le remettre?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

720

Absolument. Ça veut dire qu'il va faire partie de la documentation.

M. ROBERT COUTU :

Exact.

725 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Parfait. Donc, je n'ai pas à vous demander si votre conseil a approuvé votre mémoire.

M. ROBERT COUTU :

730

C'est déjà fait.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

735

C'est déjà fait. Bravo.

M. ROBERT COUTU :

740

Donc, Montréal-Est étant une ville liée de 12.36 kilomètres carrés et compte près de 4 000 citoyens faisant partie de l'agglomération de Montréal, ayant ses propres compétences locales. Évidemment, Montréal-Est possède un riche passé industriel, des familles qui ont occupé des emplois forts rémunérateurs dans son historique. Il y a un attachement affectif indéniable envers leur ville, et Montréal-Est est un endroit où il fait bon vivre et grandir. Et le départ de nombreuses industries a certes eu un impact, mais fort des nombreux atouts que leur ville possède, élus et résidents sont très optimistes à face à l'avenir.

745

Donc, en présentant ce mémoire, nous exprimons notre détermination de préserver cette qualité de vie pour nos citoyens et de veiller, comme nous nous sommes engagés à le faire, à protéger leur meilleur intérêt.

750

Évidemment, on vous a remis une copie du mémoire. Il a 13 pages, mais je vais aller à l'essentiel des 8 pages. Je pense que ça va être apprécié de votre part.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

755

Je vous en sais gré.

M. ROBERT COUTU :

760

Je n'en ferai pas toute la lecture dans tous ses détails, mais je vais sortir l'essentiel.

Donc, étant une ville industrielle, ce qui signifie qu'elle comprend presque entièrement, et avec un zonage particulier industriel lourd, 80 % de son espace de 12 kilomètres carrés a des vocations industrielles, des terminaux pétroliers, des réseaux de pipelines importants, ainsi que plusieurs usines pétrochimiques.

765

Dans le volet qui nous concerne au sujet du centre de traitement des matières organiques, il y a deux volets. On parle de biométhanisation et du centre pilote de prétraitement des ordures ménagères.

770

Dans le cas de la biométhanisation, on s'est aperçu que ce projet pourrait produire – on en a parlé – 4 millions de mètres cubes de biométhane et 18 000 tonnes de digestat. Donc, la biométhanisation apportant également un gain environnemental important en réduisant les émissions de gaz à effet de serre génère les matières résiduelles organiques une fois enfouies. D'autre part, elle diminue le risque, on le sait, de décontamination des nappes phréatiques par les lixiviats produits par les matières organiques.

775

Ce qu'on s'est rendu compte, et une de nos premières recommandations à vous soumettre, c'est qu'une démonstration et une analyse financière complète des coûts et des revenus, un plan d'action d'affaires doit être finalisé afin d'en tirer le plein potentiel pour tous nos

780

citoyens. Donc, quand je parle d'un plan d'affaires ou d'une démonstration financière complète, je parle à court, moyen et long terme, ce que ça donne en revenus et en coûts.

785 Au sujet du centre pilote de prétraitement des matières organiques, on s'est rendu compte également que, selon nous, le sac vert devrait se retrouver directement vers un centre consolidé pour le centre pilote de prétraitement. Avec les quantités qu'on a vues tantôt, il y a plus que 25 000 tonnes qui doit être couverts par l'est du territoire, mais aussi dans le but d'éviter une troisième collecte et faire le tri des ordures ménagères sur place, évitant ainsi de vouloir trouver d'autres alternatives à la collecte des ordures ménagères.

790 Donc, une troisième collecte pour la Ville de Montréal-Est signifie un voyage supplémentaire qui, certainement, générera une émission de gaz à effet de serre avec le transport utilisé.

795 Donc, ce qu'on vise à proposer dans cette recommandation, c'est de compléter le fameux cycle du recyclage, en partant du recyclage comme on fait déjà avec le bac bleu. Le bac noir, chez nous, qui est les ordures ménagères, et on va jusqu'aux résidus ultimes en passant évidemment par les matières organiques.

800 Pour la valorisation des matières résiduelles, évidemment on veut respecter les objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles. On compte participer activement au banissement de l'enfouissement d'ici 2020, et 60 % doivent être valorisés d'ici 2015.

805 Étant la Ville hôte de ce premier projet dans l'agglomération de Montréal, on recommande fortement aux principaux partenaires de réaliser ce projet gagnant pour tous les citoyens. Un projet qui tiendra compte évidemment de la qualité des générations futures, un projet qui doit se traduire par un engagement financier pour assurer des revenus annuels récurrents pour les municipalités impliquées.

810 Une étude d'impact économique sur l'exploitation d'une installation de valorisation de matière organique a montré l'obligation de déposer une garantie financière permettant de couvrir les risques financiers et environnementaux liés à l'exploitation de ces installations.

815 Donc, nous devons seulement – à la page 4 – assurer non seulement un réseau routier de qualité, mais aussi assurer des revenus de taxation substantiels, jusqu'à même considérer un programme d'embellissement de notre paysage urbain, si nécessaire.

820 Donc, la participation citoyenne est donc fondamentale pour réaliser ce projet. Il faut trouver les justifications nécessaires pour que ce projet collectif devienne une source de financement autre que la taxe foncière.

825 Dans le deuxième paragraphe : évidemment, dans le cas de l'usine, aucune loi ou règlement ne nous autorise à facturer présentement cette nouvelle usine, mais elle servira à la population plus élargie qu'à celle de notre ville, en réduisant les émissions à effet de serre et en participation à la réduction des quantités de matières organiques, d'y aller en offrant des services offerts, que ce soit l'eau ou les routes ou les services donnés par notre municipalité.

830 Il nous apparaît donc qu'en contrepartie, qu'une compensation devrait être versée à la municipalité sous forme de taxation, de tarification ou autre, comme dans le cas des carrières ou les immeubles. On le voit dans l'annexe 1 qui est dans le document qu'on vous a remis.

835 Au niveau des enjeux soulevés par les citoyens. On a vu qu'il y avait des inquiétudes au sujet des odeurs. Donc, il est important de respecter les lignes directrices imposées par le ministère et de prendre les mesures nécessaires au respect des citoyens et de l'environnement.

Il n'en demeure pas moins qu'il y a présentement – on a vérifié – il y a trois unités de logement dont un bungalow, un duplex à proximité du site situé sur l'avenue Broadway Nord, et ce, à l'intérieur du périmètre de 500 mètres de l'usine. Donc, il y a des vérifications qui ont été faites et on parle d'un droit acquis dans ces cas-là. Donc, c'est des cas exceptionnels. Il faudra

840 néanmoins trouver une solution pour assurer la quiétude ou bien exproprier ces gens-là. Puis il y a eu des visites récemment, on fait un suivi là-dessus.

Page 5. La sécurité concerne également les citoyens. Ils sont préoccupés. On peut comprendre qu'il y a eu des erreurs qui se sont produites ailleurs dans le monde. Je pense que
845 toutes les mesures vont être prises dans ce sens-là.

Le transport demande également une attention spéciale, en voulant réduire... la réduction des transports en termes de gaz à effet de serre ou du kilométrage. On sait que les citoyens s'inquiètent par le passage des camions qui sont déjà omniprésents dans notre municipalité. Là,
850 on parle de la rue Sherbrooke dans l'est de Montréal, de Notre-Dame, Hochelaga, boulevard Henri-Bourassa et les voies de service de l'autoroute 40, entre autres, toutes les rues locales. Donc, on souhaite sincèrement – une autre recommandation pour le bénéfice de la commission – il serait souhaitable d'établir des routes prédéfinies afin de diriger les camions vers le site en toute quiétude pour nos citoyens.

855 À la page 6. L'atteinte de notre objectif à réduire les gaz à effet de serre et le nombre de kilométrage de 710 000 kilomètres est important, mais il faut quand même admettre qu'il y a une concentration, il y aura une concentration additionnelle importante de véhicules sur notre territoire, ce qui viendra détériorer davantage la qualité de vie des résidents et la qualité de l'air.
860 L'étude actuelle est effectivement trop restreinte. Il manque encore plusieurs éléments quant aux impacts et aux nuisances reliés au transport de ces matières.

Au niveau des enjeux et des défis. Encore là, la Ville de Montréal-Est étant l'hôte de ce premier projet, on veut en retirer les bénéfices par l'épuration des 4 millions de mètres cubes
865 récurrents. Les secteurs en émergence, on en a parlé tantôt, c'est les secteurs situés entre l'avenue Marien et le boulevard Bourget. On pense à EBI, on pense à AIM. Il y a comme un secteur qui est en émergence au niveau de la valorisation des matières résiduelles.

Au niveau de la collecte, étant responsables des coûts, pour une municipalité, de la
870 collecte des matières organiques, des efforts supplémentaires devront être déployés afin

d'assurer la participation de nos citoyens. Nous devons inciter nos citoyens à ajouter une troisième collecte dans notre territoire, et cette troisième collecte signifie un voyage supplémentaire qui va augmenter le nombre de camions dans les rues résidentielles et générera une émission de gaz à effet de serre avec le transport utilisé.

875

Donc, sur notre territoire, l'affirmation qui allègue que les deux collectes par semaine seront remplacées par une collecte d'ordures en supplément est fautive puisque nous avons déjà actuellement une seule collecte pour les ordures – le fameux bac noir – sur notre territoire et une autre pour le recyclage, le bac bleu.

880

J'ai deux pages, est-ce que vous m'accordez une petite minute encore? On est toujours dans notre temps?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

885

Oui.

M. ROBERT COUTU :

890

Il ne reste que deux, trois petits points.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

On n'est pas des tyrans.

895

M. ROBERT COUTU :

900

Non, O.K. Au niveau de la gouvernance et de la technologie, évidemment la présence d'un représentant de la Ville est essentielle. Puis comme j'ai écouté tantôt, dès le début du projet, même avant que ça commence. Parce que l'acceptabilité sociale revêt toute son importance. Moi, ça fait deux ans que je suis dans le concept de la biométhanisation, pour les gens c'est une

nouveauté, c'est un nouveau concept. Il y a beaucoup d'apprentissages à faire. Donc, la présence d'un représentant est très souhaitable au niveau du conseil d'administration afin d'assurer le lien, justement, direct et permanent avec la municipalité et ses citoyens.

905

Maintenant, les vraies questions : quelles sont les retombées locales reliées à ce projet? Aurons-nous une forme de compensation financière récurrente ou forme de redevances? Quel est le bénéfice réel financier ou autre pour nos citoyens?

910

La Ville de Montréal-Est demande depuis, avec son ancien maire, monsieur Labrosse, moi-même et l'équipe de notre administration, on demande depuis 2008 que des projets puissent obtenir des compensations à la Ville de Montréal ou de la Ville de Montréal, compte tenu du coût de plus en plus élevé de l'entretien des réseaux routiers. Évidemment, on vous a fourni la correspondance en annexe 2.

915

Acquiesçant du fait que nous ne sommes pas contre la vertu en vue de participer très activement à l'amélioration et à la valorisation des déchets, on doit quand même payer pour l'entretien puis le nettoyage de toutes ces infrastructures routières. Nous sommes bien prêts à faire notre part, mais pas à nos dépens.

920

Le terrain de la carrière Demix étant la propriété de la Ville de Montréal, celle-ci ne paie aucune taxe à la Ville de Montréal-Est. Les organismes gouvernementaux payent déjà des taxes ou des en-lieu de taxes, déjà, à la Ville de Montréal-Est. Donc, il y a déjà des modèles particuliers locaux avec lesquels on s'est entendu. Exemple, le port de Montréal, la Commission scolaire de la Pointe-de-l'île, ils ont déjà des ententes, une compagnie privée aussi. On a signé une entente en 2010 entre la Ville de Montréal-Est et l'entreprise qui prévoit le paiement d'une redevance de 0,15 \$ la tonne nette de marchandises qui transitent sur leur site. Ça nous permet d'aller chercher 250 000 \$ additionnels par année. Donc, c'est des formes qui sont intéressantes.

925

930

Toute forme de développement économique doit se traduire avec une relation gagnant-gagnant des deux parties. Et on n'a pas cette impression-là en ce moment. C'est sûr qu'on a changé le zonage et puis on a adopté une résolution, parce qu'on y croit. On y croit qu'on puisse

en retirer un bénéfice autant que la communauté. Une négociation donc avec le gouvernement est nécessaire.

935

J'ai même demandé aujourd'hui à monsieur Robert Lamontagne, le directeur des finances de la Ville de Montréal, s'il était ouvert, négociable, flexible pour demander au gouvernement du Québec d'aller chercher des compensations, des redevances avec le ministère de l'Environnement, puis ça a été accepté. C'est quelque chose qu'on va travailler ensemble dès le début de l'année. Donc, la Ville de Montréal étant le promoteur du projet, ils sont ouverts, puis ça, ça a été bien apprécié.

940

Évidemment, la conversion en terminal de Shell, l'absence de revenus de taxation et le fait que nous n'avons aucun pouvoir de contrôle en vertu de l'article 89, justifient davantage notre demande en toute équité.

945

La Ville de Montréal-Est demande – la dernière page – au gouvernement du Québec de négocier une compensation financière, étant donné qu'elle doit entretenir le réseau routier qu'emprunteront les camions vers l'usine de biométhanisation et/ou le centre pilote de prétraitement. Cette compensation, je l'ai dit tantôt, peut prendre la forme d'un pourcentage de revenus de la vente du méthane, un en-lieu de taxes, un montant fixe prédéterminé, peu importe, on est négociable.

950

Il existe un projet de règlement sur les garanties financières exigibles pour l'exploitation d'une installation de matières organiques. Évidemment, on a à contacter le site du ministère pour avoir plus de détails, puis c'est là-dessus que la Ville peut miser.

955

Deux derniers points. Plan de communication et participation citoyenne et conclusion. Donc, l'implication de nos citoyens doit se faire de façon graduelle et justifiée. Leur engagement fera de ce projet un succès ou non. Il faut leur donner des raisons et les moyens de récupérer les déchets organiques. Il y a peu de recommandations à cet effet sur le Plan directeur. Il faut aller beaucoup plus loin dans la démarche et justifier tout simplement le tout de façon constructive.

960

965 Donc, pour terminer, nous sommes en faveur du projet, très préoccupés par des impacts réels sur le développement durable relié sur notre développement économique, social et environnemental. Nous devons absolument faire un modèle d'affaires et instaurer toutes les mesures possibles pour en retirer son plein potentiel au bénéfice de nos citoyens.

970 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci, Monsieur le maire. En page 3 de votre mémoire, vous dites : « *Une démonstration et une analyse financière complète, coûts et revenus, doivent être finalisées afin d'en tirer le plein potentiel financier pour tous nos citoyens.* »

975 Ça, vous désirez ça à quel moment? Avant l'implantation du projet ou au bout, par exemple, d'un an ou deux d'exploitation, pour être capables d'avoir le portrait réel des choses?

M. ROBERT COUTU :

980 Moi, je dis que l'implication des citoyens doit se faire au préalable. Donc, avant l'implantation du projet, le plus tôt possible. On agit avec transparence. On veut implanter des modèles d'affaires, il faut savoir ce que 4 millions de mètres cubes, combien génère un mètre cube de biométhane épuré sur le site de Gaz Métro. Il y a une entente qui doit se faire entre le promoteur et Gaz Métropolitain.

985
990 Donc, il y a des coûts associés au projet. On sait ce que le gouvernement du Québec veut donner par le biais du gouvernement fédéral pour la réalisation du contrôle des matières organiques sur le territoire, c'est tout ça. Ça a un coût puis ça génère des revenus. Donc, si on fait des sous avec ça, comme une entreprise, bien, je pense que c'est pour le bénéfice de tous. Si on réussit à convaincre les gens que ce projet génère assez d'argent pour maintenir les niveaux de taxes, qu'il nous permet de nettoyer la ville, améliorer le paysage urbain, envoyer nos enfants faire du sport, les supporter dans les articles scolaires, peu importe la forme. Les gens, là, à ce moment-là, vont voir les raisons pourquoi ils devraient recycler.

995 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Donc, vous voudriez ce genre d'étude avant la réalisation du projet?

1000 **M. ROBERT COUTU :**

Si c'est possible, oui.

1005 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Très bien.

M. JEAN BURTON, commissaire :

1010 Une question sur la collecte. Vous avez un peu de difficulté à réconcilier deux parties de votre mémoire.

M. ROBERT COUTU :

Oui, ça se peut.

1015

M. JEAN BURTON, commissaire :

1020 En page 3 où vous suggérez qu'on garde deux collectes, en fait une pour la récupération, on comprend ce que c'est, et l'autre pour les ordures ménagères avec le sac vert qui devrait se trouver directement vers le centre pilote. Donc, ce qui n'est pas récupéré, résidus alimentaires, tout le reste, tout ce qui n'est pas en récupération va au centre pilote. Donc, deux collectes seulement. Et je vais un peu plus loin, au paragraphe « Collecte » vous mentionnez : « *Des efforts supplémentaires devront être déployés afin d'assurer la participation de nos citoyens.*

1025

Nous devons inciter nos citoyens à ajouter une troisième collecte. » En disant qu'actuellement il y en a deux puis si on en ajoute une troisième, évidemment il y a des gaz à effet de serre.

1030

Mais où est-ce que vous vous situez par rapport à la récupération des matières organiques? Donc, résidus alimentaires, résidus verts, dans votre vision à vous de comment ça devrait être récupéré dans votre territoire.

M. ROBERT COUTU :

1035

C'est un juste un constat. Actuellement, on recycle avec le bac bleu, puis on met les ordures ménagères dans le bac noir. Dans d'autres arrondissements, d'autres villes c'est d'autres façons. Ce que je veux éviter, c'est d'essayer de convaincre les citoyens de participer davantage, d'acheter des bacs, de faire une autre collecte, d'envoyer un autre camion encore, sur la même rue résidentielle en face de la même maison. Ça fait qu'au lieu d'avoir... parce que durant l'été, il risque même d'avoir deux collectes de résidus organiques. Donc, on risque d'avoir quatre collectes durant la semaine.

1040

Ça fait que dans le fond, ce que j'ai fait dans mon mémoire, par rapport à la recommandation, je pense que vous avez vu ma démarche intellectuelle à l'effet que de prime abord, c'est un constat, puis je me dis, finalement, on devrait tout envoyer ça au centre de prétraitement, qui eux devraient faire la distinction entre les matières organiques, ce qui devrait être recyclé, ce qui devrait être valorisé. Puis ça existe ailleurs dans le monde. C'est juste une différente philosophie.

1045

Est-ce qu'on demande aux citoyens de séparer les matières ou on consolide le tout pour être envoyé là-bas? Ça, ça va être aux citoyens d'y adhérer.

1050

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Donc, vous recommanderiez une diminution des efforts de récupération ou de tri à la source en faveur d'un centre de traitement?

1055 **M. ROBERT COUTU :**

Je garderais le volet recyclage. Oui, le recyclage au niveau du bac bleu, il y a quand même une excellente participation. Il ne faudrait pas se le cacher puis tasser ça du revers de la main. Mais je garderais encore le sac vert avec les résidus organiques à l'intérieur, et que le tri se fasse au centre de prétraitement.

1060 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

O.K.

1065

M. JEAN BURTON, commissaire :

C'est ce que je devinais dans votre position, notamment avec le fait qu'une troisième collecte serait onéreuse en termes de transport. D'accord. Ça va.

1070

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Une toute dernière question. En page 6, vous dites qu'il est important d'assurer la présence des inspecteurs du MDDEP afin de s'assurer de l'application du modèle proposé et des lignes directrices. Donc, vous souhaitez une surveillance par le ministère de l'Environnement?

1075

M. ROBERT COUTU :

J'avoue, j'ai lu les lignes directrices du ministère, elles sont très intéressantes, mais la réalité est tout autre. C'est comme quand on instaure un plan de camionnage puis quand on attend, les gens de la SAAQ viennent vérifier voir si les camions passent au bon endroit. Ça fait que dans le fond, ce qui est écrit en théorie devrait s'appliquer en pratique.

1080

1085 Donc, ce que le ministère suggère, implore aux promoteurs, s'ils le font sur le terrain, il faut s'assurer que les inspecteurs viennent faire... parce que si les gens viennent puis ils s'aperçoivent que les camions coulent entretemps lors de la collecte des résidus organiques, un exemple, il n'y a personne. Vous allez recevoir des plaintes, puis il n'y a personne qui va vérifier, mais ça va prendre les gens du ministère pour s'assurer que ce projet-là fonctionne.

1090

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

 Oui, mais pourquoi des gens du ministère? Ça ne peut pas être des gens de l'agglomération?

1095

M. ROBERT COUTU :

 Ah, peu importe la façon. Ça devrait être les gens de l'agglomération puis de la Ville même.

1100

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

 Ah, O.K. Très bien. Parfait.

1105

M. ROBERT COUTU :

 Je suis d'accord. En autant que ça soit respecté.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1110

 Non, non, ça va. J'avais compris que l'insistance était sur le MDDEP, mais elle est sur l'inspection.

M. ROBERT COUTU :

1115

Peu importe.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1120

Parfait. Alors, Monsieur le maire, Monsieur, merci beaucoup. La Table de concertation aménagement et environnement de la Pointe-de-l'île, madame Johanne Fradette, s'il vous plaît.

Mme JOHANNE FRADETTE :

1125

Bonsoir!

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1130

Bonsoir, Madame!

Mme JOHANNE FRADETTE :

1135

Je présente le mémoire qui a été déposé par la Table de concertation aménagement, environnement Pointe-de-l'île. Je vais sortir ma petite présentation ici.

1140

Alors, dans un premier temps, la Table de concertation aménagement environnement est une table sous-régionale et elle regroupe plusieurs partenaires du milieu. Ce que je vous présente ce soir c'est vraiment les points convergents qui ont ressorti suite à une rencontre des différents partenaires. Donc, c'est vraiment des points partagés un peu par nos partenaires justement.

La vision de la Table de concertation aménagement environnement, c'est faire de l'est un milieu de vie de qualité où les communautés sont fières de contribuer au développement durable du territoire.

1145

Alors, vous voyez sur la carte le territoire qui correspond au territoire du CSSS Pointe-de-l'île, qui est couvert par la Table de concertation.

1150

Alors, les différents partenaires, vous les voyez ici, je ne les nommerai pas tous, qui ont participé au niveau de la démarche.

1155

Donc, les points convergents qui sont ressortis, c'était vraiment au niveau des technologies qui vont être utilisées dans le cadre du projet. Quels seront les réels impacts environnementaux? Évidemment, on a déjà parlé ce soir, le camionnage, les odeurs sur le site, mais aussi lors des déplacements. Les autres nuisances aussi qui peuvent être générées par l'établissement du site. La gouvernance du projet. C'est quoi le plan un petit peu du promoteur? Est-ce que c'est de faire des ententes éventuellement avec le privé ou pas? C'était ce que les partenaires nommaient.

1160

Aussi, au niveau de la sensibilisation des citoyens, il y a la récupération des matières organiques. Ça va être quoi le rôle des arrondissements et de la ville liée? Évidemment, ici on parle de Montréal-Est. Quelles seront les ressources aussi qui vont être allouées à ces démarches-là? Les mesures qui seront mises de l'avant en quoi de pénurie de matières. Est-ce qu'il va y avoir certaines approches qui vont être faites avec les ICI, donc industrie, commerce et institution? Les risques associés à la gestion des gaz. Est-ce qu'il va y avoir une torchère? Qu'est-ce qu'il va y avoir afin de bien gérer ces risques-là. Évidemment, les retombées locales qui sont prévues pour la communauté.

1165

1170

Je vous dirais aussi, tout ça dans une vision de développement durable du territoire, parce que c'est vraiment la base au niveau de la Table aménagement.

1175 Au niveau des recommandations, évidemment tenir compte du portrait global de la gestion des matières résiduelles. On parle autant du secteur privé que public, dans le secteur de l'est de Montréal. Mettre sur pied un comité de travail plutôt qu'un comité de suivi et ce, avant le processus d'appel d'offres afin que, bon, la communauté puisse participer à toutes les étapes. Réaliser une étude sur les risques pouvant guider les choix des technologies à préconiser aussi. On nommait que les technologies devaient être à moins de risque possible. Donc, une étude permettrait de vraiment les connaître.

1180 Ici, on nommait de faire en sorte que le MDDEP soit présent tout au long du déploiement du projet et lorsque les installations seront opérationnelles, afin de minimiser ou, en fait, déceler plus rapidement les problèmes. Prévoir des stratégies de sensibilisation sur la récupération des matières organiques auprès des citoyens, mais également auprès des ICI, afin d'augmenter le volume de matières organiques recueillies, et mettre en place des mesures permettant de
1185 diminuer les nuisances pouvant être générées sur le site. Donc, lors du transport, d'avoir une certaine étanchéité des camions, avoir des unités de nettoyage. Ça peut être des moyens à mettre en place pour vraiment éviter toutes les odeurs. Et privilégier des retombées qui seront bénéfiques pour la population de l'est de Montréal.

1190 Voilà.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1195 Merci, Madame. On voit que votre comité, dans les différents partenaires, il y a vraiment beaucoup de monde qui travaille en concertation chez vous. Alors, vous avez fait le portrait de l'ensemble des attentes.

Mme JOHANNE FRADETTE :

1200 Bien, je n'ai pas le privilège, j'aimerais ça, mais ce n'est pas le cas. C'est vraiment les partenaires qui se sont assis ensemble et qui veulent travailler au développement et, en fait, à l'aménagement de l'est de Montréal.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1205 Très bien. Mon collègue a une question à vous poser.

M. JEAN BURTON, commissaire :

1210 Une question peut-être de terminologie. Vous mentionnez « mettre sur pied un comité de travail plutôt qu'un comité de suivi ». Est-ce que c'est par rapport au mot « avant » le processus que vous faites la différence ou c'est en termes de rôle, de contenu, de participation? En quoi est-ce différent?

Mme JOHANNE FRADETTE :

1215 Bien, en fait, on n'est pas allé jusqu'à la composition ou la participation au niveau de la Table. Par contre, ce qu'on visait c'était vraiment... bien, c'était lié vraiment au moment, donc avant. Parce qu'un comité de travail, en tout cas la façon qu'on le voyait, c'est un comité qui va plus participer à toutes les étapes. Et un comité de suivi, c'est un comité qui va justement suivre ce qui est mis de l'avant. Ce n'est pas ça qu'on veut.

1220

M. JEAN BURTON, commissaire :

1225 Donc, la distinction est à mettre sur le mot « avant » plutôt que sur la modalité?

Mme JOHANNE FRADETTE :

Oui. Il est souligné.

1230 **M. JEAN BURTON, commissaire :**

D'accord. C'est pour ça qu'il était souligné. Donc, je voulais bien m'assurer. D'accord.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1235 Alors, je voudrais juste savoir un petit peu, vous parlez de prévoir des stratégies de sensibilisation de récupération des matières organiques. Avez-vous l'impression actuellement, vous ou les organismes qui sont associés à vous, que cette sensibilisation est suffisamment faite actuellement?

1240 **Mme JOHANNE FRADETTE :**

 Bien, en fait, bon, ce que les partenaires nommaient, surtout au niveau des arrondissements, c'était qu'il y ait peut-être des budgets. En tout cas, ce n'était pas nécessairement connu ce qui allait être mis en place plutôt au niveau de la sensibilisation à ce moment-là. C'est sûr que, bon, il y a eu certaines réponses qui sont ressorties par la suite, j'imagine, dans les autres consultations et tout ça, mais c'était vraiment qu'il y ait un point, des stratégies qui soient mises en place et que ça soit mis de l'avant.

1250 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

 Est-ce qu'il y a eu, de la part de vos partenaires, des dénonciations ou des insatisfactions sur l'état actuel de l'information et de la sensibilisation?

1255 **Mme JOHANNE FRADETTE :**

 Pas lors de cette rencontre-là.

1260 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

 Non. O.K.

M. JEAN BURTON, commissaire :

1265 Juste pour enchaîner par rapport à ce qu'on a discuté juste avant. Donc, la sensibilisation c'est pour permettre le tri, donc de séparer les matières organiques du recyclage?

Mme JOHANNE FRADETTE :

1270 Oui.

M. JEAN BURTON, commissaire :

1275 Donc, sortir du sac vert ce qui est matière organique. C'est là-dessus, là, quand on parle de sensibilisation?

Mme JOHANNE FRADETTE :

Absolument.

1280 **M. JEAN BURTON, commissaire :**

D'accord, être capable de séparer les deux, là.

Mme JOHANNE FRADETTE :

1285 Mais peu importe la méthode qui va être prise, il y a une sensibilisation et la sensibilisation, bien, que ce soit les arrondissements, la ville de Montréal-Est, il y a les écoquartiers en partenariat, qui va la faire et s'il va y avoir des stratégies reliées à ça.

1290 **M. JEAN BURTON, commissaire :**

O.K.

1295 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Merci, Madame, merci de votre mémoire. Mes salutations à vos membres. Alors, c'est le temps de la pause santé. On se retrouve dans 15 minutes et ensuite on reviendra donc avec monsieur Maurice Vanier.

1300 **PAUSE**

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1305 Alors, nous procédons à l'audition de monsieur Maurice Vanier. Bonsoir, Monsieur Vanier.

M. MAURICE VANIER :

1310 Bonsoir, Messieurs les commissaires. J'ai transmis, le 24 novembre dernier à votre commission mes sept pages de commentaires sur l'intention de l'agglomération d'implanter à Montréal-Est deux usines de traitement de déchets pudiquement appelés organiques. Mais des fois je me permets des fantaisies dans mes diapos. Je les ai appelés des... c'est des déchets qui puent et c'est des déchets putrescibles qui sont ciblés par nos municipalités pour être ramassés au moins une fois par semaine et biométhanisés plutôt qu'être enfouis.

1315 J'espère que vous avez le sens de l'humour.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1320 Je vais vous poursuivre pour outrage au président. (Rires)

M. MAURICE VANIER :

1325 Mais je connaissais votre sens de l'humour. Cette diapo veut illustrer mon préambule à la page 3, à savoir que je considère que c'est à l'expertise du Bureau d'audiences publiques en environnement, le BAPE, qu'on aurait dû confier cette consultation.

1330 Heureusement pour nous, gens de l'extrême-est industriel de Montréal, j'ai beaucoup confiance, Messieurs, en vos compétences éthiques et professionnelles pour opérer un recyclage en profondeur de cette implantation qui ne s'annonce pas tellement pour nous développer, mais je pense, pour nous rétrécir dur à dur.

1335 J'annonce mes trois commentaires. Le premier se réfère à la consultation du BAPE en 93 où, comme dit la chanson « nous l'avions échappé belle! » de nous transformer en éboueurs, enfouisseurs et incinérateurs de tous les déchets de l'île.

Le deuxième commentaire précise pourquoi nous sommes devenus des extrémistes dans le « boutte » de l'île et ce que cela nous a apporté.

1340 Finalement, plutôt que de nous imposer le tatou de la poubelle, pourquoi pas nous aider à développer l'atout de l'écologie industrielle.

1345 Premier commentaire. Quand on compare avec ce qui était prévu – et vous en savez quelque chose, Monsieur Beauchamp – au début de la décennie 90, et que la mobilisation générale, avec le support des commissaires du BAPE, avait refusé d'implanter ici, il y a un net progrès environnemental en 2011 par rapport avec 1993. Mais il n'y a pas de progrès net, net, net quand on examine l'impact, chez nous, de ce volet et les volets économique et social du développement durable.

1350 Mon deuxième commentaire aux pages 5 et 6, je vous explique la distinction entre l'est
de Montréal, Pie-IX, Georges-V et l'extrême-est de Georges-V au pont LeGardeur. Avec le
temps, cette distinction s'est transformée en empreinte écologique industrielle qui fait de nous –
et j'utilise des mots abondamment cités dans les médias – des extrémistes indignés au pays, pas
des Ch'tis, mais des Ch'timiques. L'interface de notre dualité, c'est qu'on s'est vraiment occupé
de notre développement, même si parfois nous étions indignés. Et cette occupation-là a duré
1355 jusqu'au déclin de l'industrie pétrochimique illustré par la fermeture de l'avant-dernière raffinerie
chez nous. Je termine ce deuxième commentaire en lisant publiquement ce que je vous ai écrit.

1360 Voilà brièvement décrite les composables durables de l'extrême-est de l'île. J'aurais
aimé trouver des corollaires dans les études municipales soumises à la consultation publique. À
tort ou à raison, j'estime que l'argumentaire municipal présenté a mis beaucoup d'emphase sur
l'impact environnemental, mais a sous-évalué les impacts économiques et sociaux des deux
implantations projetées dans l'extrême-est.

1365 Je recommande à la commission de demander à la Ville de recadrer son projet dans une
perspective de développement durable intégrale pour l'extrême-est. La mouture présentée se
préoccupe surtout de nous minimiser les nuisances (transport et odeurs) pouvant découler de la
valorisation chez nous des déchets organiques d'une grosse partie de l'agglomération et de nous
rassurer sur l'équité du fardeau pris en charge par les autres collectivités des secteurs nord,
ouest et sud.

1370 Le gouvernement canadien a commenté le pétrole provenant des sables bitumineux
comme étant éthique. Cette administration municipale commente l'éventuel traitement des
déchets organiques dans l'extrême-est comme étant équitable. Est-ce que mes concitoyens vont
se considérer pour autant comme des éboueurs éthiques? Je n'en suis pas sûr.

1375 Cette diapositive illustre notre éventuelle problématique. On se souvient de la chanson :
« Au clair de la lune », ma chandelle est morte dans l'est, je n'ai plus de feu. Ce que je me
demande, si cette cheminée éteinte sera rallumée par la torchère consommant les surplus de

1380 biogaz et vidanges résultant des ralentissements au travail des cols bleu montréalais exploitant usine, parce qu'on va limiter en 2016 leurs fonds de retraite.

1385 Mon troisième et dernier commentaire est à l'effet que le maire de Montréal a oublié de mentionner le 31 octobre à la Chambre de commerce de l'est de l'île, les investissements qui atteindront le milliard dans l'extrême-est, dans le traitement des terrains contaminés, des déchets organiques et des eaux usées. Ce n'est pas rien. À moins que dans son inconscient subliminal nous soyons toujours une genre de dump qui coûte bien cher.

1390 Au lieu de nous tatouer dans le coin, pourquoi ne pas transformer ces contraintes en atouts valorisés par l'économie du savoir-faire innovateur, des sarraus blancs qu'on va mixer avec les vareuses bleues. Pourquoi se cacher sous le fardeau du syndrome de la pollution et de la poubelle au lieu de s'affirmer la technopole de l'énergie et de la chimie.

1395 Le regretté ministre de l'Environnement, Marcel Léger, disait à son époque que si l'est était champion de la pollution, il pouvait certainement l'être dans les technologies de la dépollution et, en plus, faire de l'argent.

1400 Alors, s'il vous plaît, ajoutez-nous de la valeur à l'extrême-est et valoriser non seulement les vidanges, les terres contaminées, les égouts, mais aussi et surtout nous qui habitons « l'Est-Ch'timique ». Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1405 Merci, Monsieur Vanier. C'est un mémoire d'humeur, on peut dire, que vous nous avez donné, mais l'humour n'y manque pas. Je voudrais juste vous ramener sur votre premier commentaire par rapport à 93, dans lequel vous dites : « On a beaucoup progressé, mais on n'a moins – si je traduis, là – on n'a moins progressé qu'on le pense. » Et là, vous donnez l'application par rapport au développement durable sur trois éléments : au plan environnemental, au plan social, au plan économique.

1410 Êtes-vous capable de me commenter ça un petit peu, de faire la démonstration de l'apparence, en tout cas, du progrès, d'une part, et de l'insuffisance du progrès, d'autre part?

M. MAURICE VANIER :

1415 Bon, ce que je regarde comme progrès et délibérément je n'ai pas tenu compte des objections ou des autres pointes de questions de mes collègues, dont je connais la plupart, qui ont ou qui vont des interventions sur le plan environnemental.

1420 Moi, il m'apparaît d'emblée que le Plan directeur des déchets et toute la préoccupation de gérer sur l'île les déchets qu'on envoie ailleurs, les nouvelles technologies, tout ça, c'est bon signe. Je reconnais également que les fonctionnaires, parce que j'ai déjà dirigé quand j'ai implanté le service de l'environnement en 83-84, qui était le premier dans la communauté urbaine, je suis conscient que les fonctionnaires ont fait tout leur possible. Mais quand je regarde, si je ne me trompe pas, que les lignes directrices du ministère de l'Environnement sur la biométhanisation, c'est en mai 2011, je considère qu'il y a beaucoup, puis c'est normal qu'il y ait
1425 beaucoup de questions qu'ils ne peuvent pas nécessairement répondre et qu'ils font leur possible, parce qu'on est pressé par le temps, puis on est pressé aussi par le fait de traiter les déchets là où ils sont produits.

1430 Là-dessus, je trouve qu'il y a un progrès. On ne parle pas d'incinération. Il y a des questions, puis mes collègues qui ont passé avant moi et après moi vont certainement soulever d'autres items, et globalement, ce n'est pas pour rien que les environnementalistes que je connais, les purs et durs, sont bien contents. Parce qu'ils disent : « Enfin, c'est arrivé. » Et puis c'est correct aussi. Ce que je trouve intéressant, c'est qu'on mette à Montréal-Est, et pas
1435 seulement à Montréal-Est, parce que cette ville industrielle, on écope tous un peu autour, on va installer un centre de traitement technologique pour de l'énergie renouvelable à côté d'énergies fossiles. C'est un mariage que je trouve heureux, dans la mesure où on va l'exploiter.

1440 Et là, je tombe sur ce que j'ai trouvé qu'il n'y avait pas de progrès, mais déjà, je donne l'excuse, ces gens-là doivent travailler vite. Il y a des échéances. Il y a des subsides

gouvernementaux qui, on connaît la diligence du gouvernement Harper actuellement, qui ne facilitent pas la vie financière des municipalités à travers les infrastructures. Alors, il y a deux autres aspects, à mon avis, qui ont été méconnus.

1445 Je vous ai soulevé dans mon humeur, mais j'ai quand même appuyé dans mon mémoire
tout ce qu'on porte comme fardeau, au plan social, dans l'extrême-est, sur la question de la
pétrochimie, des terres contaminées puis de tout le reste. Pas pour dire qu'on... il y a eu
beaucoup, beaucoup de progrès là-dedans, mais c'est comme si on installait la biométhanisation
et la cueillette des déchets, le transport, d'abord en sous-estimant ce qui se fait déjà. On en traite
1450 beaucoup de déchets sur le plan privé.

L'équité entre parties, là, quand on parle d'équité, il faut penser que... je le sais
là, j'ai contribué à la construire cette usine-là. L'usine des eaux usées, ce n'est pas rien. C'est la
troisième usine au monde. Je me rappelle très bien quand elle a été implantée, ce n'était pas les
1455 problèmes qui manquaient, puis encore aujourd'hui, on est dans le traitement primaire des eaux
usées. Il va y avoir éventuellement la construction d'une usine d'ozone. Il y a une grande volonté
au niveau des égouts, de les travailler, parce qu'on n'a pas le choix ça non plus. Il me semble
qu'on aurait pu nous arriver avec un plan d'ensemble et non pas seulement dire : bien là, à part
de tout ce que vous avez eu avant, vous allez avoir les déchets puis on va vous donner un truc
1460 pour faire en sorte que ça ne pue pas puis ce n'est pas ci, puis ce n'est pas ça. Il me semble que
ça manque de perspective.

Est-ce que c'est à nous autres à la trouver? Ça, peut-être. La société civile a des devoirs
à faire dans l'est, dans l'extrême-est. Parce que l'est se dirige, je le dis, je ne l'ai pas répété dans
1465 mes commentaires, mais il reste que le quartier de la vie qu'on veut installer dans Mercier-
Hochelaga-Maisonneuve, c'est une très bonne innovation. Mais je trouve que nous, tous les
côtés, on devrait avoir la technopole ou le quartier de l'énergie et de la chimie. Et on ne pourra
jamais choisir entre – dans l'est, à ma connaissance, puis je suis le dernier maire de Pointe-aux-
Trembles, puis je suis ici depuis 68 – on ne pourra pas nous forcer à choisir entre ce qui a été
1470 notre empreinte écologique puis celle qui s'en vient. Ou dire : on recommence à zéro puis on

rêve de la voiture électrique puis de l'implantation des éoliennes sur le terrain de Shell puis le nouveau Boisbriand va s'installer là dans cinq ans. Ce n'est pas vrai, ça.

1475 On serait mieux de faire face, de s'assumer et ce que la Ville de Montréal, ce qui est intéressant, c'est que la Ville est promoteur là-dedans. Et j'espère qu'elle va le demeurer. D'abord, pour nous rendre des comptes, c'est nous les contribuables. Puis deuxièmement, c'est que ça va permettre à des pouvoirs publics municipaux de faire alliance actuellement avec tous les gestionnaires privés que nous avons dans nos usines pétrochimiques, dans la chaîne du polyester. Parce que ces gens-là, sont de bonne compétence, mais on s'est aperçu qu'avec le
1480 temps, tous les sièges sociaux, les pouvoirs de décision, ils ne sont plus ici. Ils sont à Valero, ils sont à Zurich. Nous avons des gérants d'usine.

Ça va être important que la Ville n'exploite pas, comme elle le fait actuellement, son usine des eaux usées, puis son usine de biométhanisation, puis son usine de prétraitement, sans
1485 une synergie industrielle, puis pourquoi ne pas en profiter. C'est pour ça que je parle, je vous ai donné l'exemple dans mon mémoire de Sorel-Tracy, de Salaberry-de-Valleyfield, ce sont des villes dynamiques, mais là, on ne joue pas, on ne fait pas le jeu hypocrite de dire : « Bien, on n'aime pas l'industrie, c'est une nuisance puis on aimerait bien... » Non. On fait face et on trouve, on considère que les années actuelles sont des années de transition.

1490 On doit vivre et on doit assumer de nouveaux défis. Et moi, je pense qu'avec même les humeurs que j'ai manifestées, je suis fondamentalement optimiste, et je me fie sur vous pour faire en sorte que des fonctionnaires qui sont dans l'arbre puissent nous aider à dégager une forêt et qu'on puisse renverser ce que madame Loubert appelait cette espèce d'hypothèque négative que nous devons... une espèce de fatalité à laquelle ce projet de déchets va, dans la
1495 population en tout cas, est perçu comme un ajout, un fardeau négatif.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1500 Merci.

M. JEAN BURTON, commissaire :

1505 J'avais une seule question, mais je pense que vous m'avez donné une partie de la
réponse. Je me demandais pourquoi référer à Sorel-Tracy et Salaberry-de-Valleyfield? Vous
avez commencé à nous mentionner que c'était des exemples de villes industrielles qui avaient
fait quoi?

M. MAURICE VANIER :

1510 Ce sont des villes qui se sont dotées, qui ne servent pas seulement de shop ou d'endroit
de dépôt. Il y a de la matière grise qui se promène là-dedans. Il y a des centres de recherche. Il y
a des *joint ventures*, excusez l'anglais, qui se sont faits entre les entreprises. Et c'est favorable.
1515 Quand on regarde ce qui se passe à Sorel-Tracy puis à Salaberry-de-Valleyfield – moi, je les
connais parce que je m'occupe particulièrement de comités mixtes, industries, citoyens et
municipalité dans la gestion des risques industriels majeurs. Ces villes-là ont connu des
fermetures de ci, des fermetures de ça, des départs d'industries manufacturières. Et puis ils ont
travaillé sur des domaines où l'écologie était en péril. Et ils se sont attaqués à ne pas ignorer l'un
et l'autre, mais à les mettre ensemble. Ce qui n'est pas facile.

1520 Mais moi je pense qu'avec le travail que les entreprises industrielles ont fait dans l'est, de
créer justement ce que monsieur Walker vous parlait tantôt, des comités de suivi. La Ville n'est
pas forte sur les comités de suivi, puis la Ville n'est pas forte sur la démocratie participative. Il y a
des arrondissements qui le sont, mais cette administration-là actuelle ne l'est pas beaucoup.

1525 Les industries n'avaient pas le choix. Elles ont dialogué avec leur milieu. Elles ont créé
des outils de bon voisinage. Ce n'est pas parfait, mais les gens de l'est ont ramassé un dialogue
que j'espère que les gestionnaires de ces bâtiments municipaux publics, dans ce qu'on appelle
le comité d'implantation puis le comité de suivi vont tenir compte, et c'est avec ça qu'on devrait
1530 plutôt converger, rassembler les écologistes, les industriels, les travailleurs, les syndicats pour
éviter que finalement on ait l'air d'un extrême-est tout à fait perdu, parce qu'on a des terres
contaminées, que « ça va coûter trop cher, bien c'est aussi bien de leur mettre des déchets puis

ça va nous délivrer d'un fardeau ailleurs, puis ça va juste... on va trouver une place avec les eaux usées pour se départir de ce qui est tout à fait rebutant. »

1535

Voilà.

M. JEAN BURTON, commissaire :

1540

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Merci, Monsieur Vanier. Vous m'enverrez copie de votre...

1545

M. MAURICE VANIER :

La caricature?

1550

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Oui, s'il vous plaît. Alors, j'invite monsieur Denis Charron, s'il vous plaît. Est-ce que monsieur Denis Charron est là? Il faut croire que non. Alors, monsieur Charron devait venir présenter un mémoire sans avoir déposé de texte écrit. Alors, il a changé d'idée.

1555

J'inviterai les représentants de Vision Montréal. On m'a donné monsieur Ménard, c'est bien ça?

M. RÉAL MÉNARD :

1560

Vous ne vous trompez pas, Monsieur le président, mais on est trois.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1565 Vous êtes trois? Il y a trois chaises, il n'y a pas de problème.

M. RÉAL MÉNARD :

1570 Alors, bonne soirée et merci de nous accueillir. Alors, je suis Réal Ménard, le maire de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, je suis accompagné de madame Caroline Bourgeois qui est une conseillère dans l'arrondissement voisin de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de monsieur Gaétan Primeau qui est un conseiller de Tétéreaultville dans l'est de notre arrondissement, et tous les deux président, dans leur arrondissement respectif, le comité de circulation. Et ils s'intéressent beaucoup aux questions environnementales.

1575 Alors, notre mémoire, on s'est partagé le travail de la façon suivante : je ne vais pas lire systématiquement notre mémoire, considérant que vous l'avez eu. Je vais vous en faire une brève synthèse et mes collègues vont se répartir la présentation des six recommandations qu'on veut soumettre à votre attention.

1580 Alors, nous, quand on s'est penché sur la question de la gestion des matières résiduelles et des infrastructures de l'est, on a été, si vous voulez, préoccupés par quatre points d'encrage dans notre analyse : alors, la conséquence que ces infrastructures-là auront pour les citoyens que nous représentons; le potentiel de développement pour l'est de Montréal en particulier, mais pour Montréal en général; et les pressions que l'éventuel déploiement de ces infrastructures auront pour les arrondissements qu'on représente; et je dirais le plus important, et ça, c'est sans doute le fil conducteur de notre mémoire, le principe de l'équité territoriale.

1590 Alors, on indique d'entrée de jeu, dans le mémoire, que sur le plan des technologies, la biométhanisation, le compostage, le centre de prétraitement, nous, on salue les gains environnementaux économiques qui se rattachent à ça. On est d'accord avec l'énumération qui en est fait, la création d'emploi. Évidemment, c'est la principale conséquence positive sur la

réduction de l'enfouissement, moins de camions, des routes qui seront écourtées. Donc tout ça, c'est des choses qu'on salue.

1595

Mais encore une fois, on tient à rappeler, et je pense que les gens qui ont présenté avant nous, nous l'ont rappelé, on représente un certain courant de nos concitoyens qui sont inquiets. Parce qu'ils ont l'impression que par le passé, il y a eu des facteurs historiques, des facteurs géographiques qui ont fait que l'est de Montréal, le grand est de Montréal, a été un peu stigmatisé. Alors, on nous a raconté que le site Contrecoeur a été bien près de devenir un lieu d'enfouissement des déchets. Et moi, j'ai cherché à documenter un peu l'ampleur de l'industrie de la gestion des matières résiduelles et j'ai obtenu des chiffres qu'on cite dans notre mémoire, c'est-à-dire que sur 69 industries, il y en a 16 qui sont dans l'est, des industries publiques/privées et ça comprend les écocentres. Donc on a 23 % des industries dans l'est, et notre mémoire dit qu'on a des joueurs très, très importants, vous le lirez : AIM, Éconord, Lafarge, tout ça.

1600

1605

Et donc, on représente des gens et on est sensibles, comme élus, à ce point de vue voulant qu'on ait été un peu stigmatisés, qu'on a fait notre part, et qu'il va être important que dans l'équilibre, l'équité territoriale – mes collègues vont l'expliquer – mais c'est vraiment cet équilibre que l'on s'attend à voir observé dans l'ouverture des infrastructures.

1610

Alors, on s'est également posé des questions sur de l'information qu'il n'y avait pas et on va s'attendre à ce que dans le rapport qui sera déposé, il y ait clairement des engagements sur le fait que les infrastructures qu'on nous promet vont être mis à contribution. Alors, on est inquiet de ce qui concerne LaSalle. Évidemment, tout le monde a lu ce qui se passait à Dorval. On a lu une abondante correspondance et on aura des propositions en ce sens-là que mes collègues vont vous présenter.

1615

Un peu comme le disait monsieur Vanier, ancien maire, on a cherché des pistes de solutions qui feraient que dans l'est, l'accueil de ces infrastructures-là aurait une valeur rajoutée pour les équipements, pour nos concitoyens et on va vous faire également une proposition en ce sens-là.

1620

1625 On a été assez déçu de constater que dans les différents documents – moi, j’ai participé
aux rencontres que monsieur DeSousa a organisées, ma collègue madame Bourgeois, on a
même présenté une motion au Conseil de ville, pour bien s’assurer qu’il y ait un vrai débat public
– et on est un peu déçu du caractère un peu flou de toute la question de la gouvernance. Alors, il
1630 nous apparaissait qu’il y avait des enjeux sur la distribution des pouvoirs, les rôles entre la ville-
centre, les arrondissements, tout ça et vous allez que dans notre mémoire, on a une prise de
position très claire sur la gouvernance, que mes collègues vont vous présenter. Moi, mon travail
c’est de ne pas les scooper. Il faut que je dise les principes sans les devancer sur... vous savez
comment c’est le travail d’équipe.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1635 Sinon il y aura un règlement de compte.

M. RÉAL MÉNARD :

1640 Sur fond d’amitié et d’affection. Parce que vous savez, on n’a pas de tension entre nous.
Ça, c’est comme le clergé, j’imagine. Bon, alors continuons. Ne nous égarons pas.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1645 Il faudrait le lui demander.

M. RÉAL MÉNARD :

1650 Ne nous égarons pas. Alors, également, nos concitoyens avec qui on a eu la chance de
discuter dans l’est de Montréal toute la question de comment on va se rendre à ces
infrastructures-là, comment les matériaux, les résidus qui y sont acheminés vont s’y rendre et
vont sortir, sont des préoccupations centrales dans nos interrogations. Et en ce sens-là, on
rappelle que la rue Sherbrooke est une rue qui est déjà très, très, très utilisée, une rue qui par le
flot de circulation qu’on y retrouve, compromet à certains moments de l’année, la qualité de vie.

1655 Parce que la rue Sherbrooke, dans l'est, est une rue où il y a des habitations, il y a des gens qui y demeurent, et on vous fera, encore une fois, des propositions en ce sens-là.

1660 Et finalement, je le répète, pour nous comme caucus, parce que le mémoire qu'on vous présente n'est pas seulement les élus de l'est, mais c'est aussi l'ensemble de notre caucus, quand on aura à se lever au Conseil de ville, quand on aura à s'exprimer publiquement, le point nodal qui va être notre compréhension du dossier, ce sera toujours l'équité territoriale et on s'attend à ce qu'il y ait des garanties blindées, de roc, sans vouloir faire de mauvais jeux de mots, qui émaneront de l'Office de consultation publique à cet égard.

1665 Alors, je laisse mes collègues présenter nos six recommandations.

Mme CAROLINE BOURGEOIS :

1670 Merci, Monsieur Ménard. Bonsoir, Messieurs, Madame la commissaire. Donc, vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le maire Ménard a parlé de garantie. Donc, cette garantie-là, je vous dirais, fait partie de la première recommandation que nous formulons à l'OCPM et que nous jugeons essentiel qui se retrouve dans les recommandations, c'est soit celle de contingerter à 60 000 tonnes par année la capacité d'accueil du centre de Montréal-Est. Pourquoi? Je vous dirais que c'est une inquiétude, probablement.

1675 Vous avez entendu ce soir, on a cette crainte, puisqu'on a appris que l'usine prévue à LaSalle, située dans le secteur sud, ne serait pas développée avant cinq ans. La crainte, bien sûr, était exprimée de dire : bon, bien finalement, celle de Montréal-Est pourrait peut-être convenir à accueillir l'ensemble des tonnes de l'île de Montréal, et surtout d'éviter... Parce que
1680 lorsque vous regardez, vous jetez un œil sur l'aménagement du site, vous pouvez voir, donc, bien sûr, le secteur est va accueillir l'usine de biométhanisation, le centre de prétraitement. Et vous avez aussi, à l'intérieur de cette zone-là, vous avez un édifice public du service de police de la ville de Montréal. Donc, on voudrait s'assurer que cet édifice-là ne soit pas exproprié, ou du moins utilisé à des fins pour pouvoir étendre l'usine si jamais les pourparlers avec LaSalle ne
1685 fonctionnaient pas. Donc, pour nous, c'est une condition *sine qua non* qu'on veut retrouver,

s'assurer que LaSalle sera aussi développé et donc, limiter à 60 000 tonnes la capacité de traitement dans l'usine de Montréal-Est.

1690 On a aussi parlé de la question, bon, le centre de prétraitement, pour nous il y a une opportunité à cet endroit-là à développer. On vous présente dans le mémoire, en fait, d'associer le centre de traitement à une chaire de recherche universitaire.

1695 On se dit : le centre de prétraitement finalement, on le comprend un peu d'une façon où on étudiera à quoi le Montréalais, comment le Montréalais moyen, finalement, utilise ses déchets. Qu'est-ce qui se retrouve finalement dans le sac moyen de vidanges d'un Montréalais. Donc, ça serait intéressant de pouvoir associer à cette notion-là, de centre de prétraitement, de trouver des façons de développer la recherche, développer la recherche universitaire, développer aussi l'aspect de la formation qui est reliée.

1700 Donc, ça peut être intéressant de profiter de cette opportunité pour en créer des occasions positives, non pas uniquement de traitement de matière organique, mais aussi de développer donc cet aspect de formation qu'on juge extrêmement intéressant à développer pour l'est de Montréal, développer ce créneau et réaffirmer notre position dans ce sens-là.

1705 Sinon, pour le reste, je vais céder la parole à mon collègue Gaétan Primeau, conseiller de Tétreaultville.

M. GAÉTAN PRIMEAU :

1710 Merci Caroline, bonsoir, Messieurs les commissaires. Alors, pour la continuité, de s'assurer du caractère public des infrastructures à venir. Nous croyons pouvoir soutenir le point de vue selon lequel la gouvernance des infrastructures à créer est assortie d'un certain flou. Pourtant, sur le plan des politiques publiques, les enjeux sont de taille. La construction des cinq infrastructures représente un investissement public de l'ordre de 215 M\$, dont 135 M\$ viennent
1715 des gouvernements.

1720 Nous aurions souhaité que le Plan directeur de gestion de matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 soit plus explicite en ce qui a trait à quatre problématiques : le mode de gestion des infrastructures à créer; la répartition des responsabilités financières entre l'agglomération, la ville-centre et les arrondissements; les revenus anticipés pour la récupération d'énergie; les avantages et les inconvénients de confier l'opération de ces infrastructures au secteur privé par rapport à une gestion publique.

1725 En ce qui nous concerne, nous croyons que l'Office doit s'assurer que la gestion de ces infrastructures ait un caractère public. Un cadre réglementaire qui balise l'opération de ces infrastructures, notamment au chapitre du bruit, des émanations toxiques, des relations avec les riverains, de même qu'une reddition de comptes devant les élus municipaux sont autant de garde-fous qui peuvent nous prémunir contre les dérives possibles.

1730 Exiger un plan de circulation des camions qui soit respectueux des zones résidentielles. Nous n'avons cessé, depuis le début de notre présentation, de rappeler que le déploiement de deux infrastructures qui seront implantées dans l'est de Montréal devra prendre en compte le caractère résidentiel de son milieu d'insertion élargie. En clair, cela signifie que le camionnage résultant de l'opération de ces nouvelles activités ne serait contribué de près ou de loin à alourdir le flot de camions qui emprunteront la rue Sherbrooke Est.

1740 Nous avons été heureux d'apprendre que la moyenne journalière de camions additionnels se situait entre 44 et 88 camions selon la saison considérée. Il nous semble sage de suggérer à l'Office que parallèlement aux modifications requises au règlement de zonage du Plan d'urbanisme, un plan de camionnage qui indiquera les voies de déplacement autorisées pour les camions soit déposé auprès des élus du Conseil de ville.

1745 Par cette mesure, nous voulons nous assurer que les camions qui se rendront ou qui quitteront le centre de prétraitement et de l'usine de biométhanisation demeureront le plus possible sur le réseau routier supérieur.

Je retourne l'appareil à ma collègue Caroline.

Mme CAROLINE BOURGEOIS :

1750 Merci. Vous voyez quel travail d'équipe on accomplit. Donc en terminant, je vous dirais le
dernier principe, on en a parlé, le principe d'équité territoriale. Et je vous dirais, je pourrais vous
exprimer notre profond malaise qu'on a ressenti en lisant les correspondances qui ont eu lieu
entre Aéroports de Montréal et la Ville de Montréal la semaine dernière, où on a appris
1755 finalement qu'Aéroports de Montréal refusait d'avoir l'implantation d'un centre de compostage sur
ses terrains. Et je vous dirais, on a participé aux consultations, à la précédente consultation de
l'Office, et que ce soit nos collaborations qu'on a eues avec la Ville de Montréal, toujours de
bonne foi, je vous dirais, notre formation politique, dès le départ, s'est positionnée en faveur de la
biométhanisation, et ce, même dès février 2010 où nous avons déposé une motion pour
demander qu'il y ait une consultation, justement, pilotée par l'Office de consultation publique de
1760 Montréal sur la biométhanisation. Et à l'époque, le conseil municipal avait malheureusement
refusé. Et je vous dirais donc, ça a toujours piloté, ça a toujours guidé nos actions, et on a
toujours participé de bonne foi.

 Donc, lorsqu'on a pu lire les différentes correspondances qui se sont retrouvées
1765 publiques, et je vous dirais c'est quand même très clair, que ça part du 12 octobre ou même du 4
novembre où on voit que « *Aéroports de Montréal – là, je cite – réitère sa décision finale de
refuser l'implantation d'un centre de compostage sur les terrains qui relèvent de sa
responsabilité.* »

1770 Pour nous, on exige un plan B de la Ville de Montréal. On exige à ce que l'administration
municipale prenne son bâton de pèlerin et trouve un terrain dans le secteur ouest, pour assurer
que l'équité territoriale soit respectée. Et ça, que ce soit dans l'usine de Montréal-Est, que ce soit
pour l'usine de Saint-Michel aussi. On veut vraiment que cette équité territoriale soit respectée et
on exige, en fait, que ça puisse être fait, et c'est vraiment une attente qu'on a, très claire, comme
1775 je vous disais, de prendre le bâton de pèlerin, que l'administration municipale le fasse. Et
vraiment, de cette façon-là, nous pourrions, bien sûr, joindre notre appui. Parce que nous avons
toujours été en faveur de la biométhanisation, c'est un principe de développement durable
auquel on croit.

1780 On ne peut continuer à se déresponsabiliser en envoyant nos déchets, que ça va de
Saint-Thomas-de-Joliette à Saint-Nicéphore à Sainte-Sophie. À un moment donné – et on doit
traiter nos propres déchets, mais lorsqu'on veut quand même le faire de toute bonne foi, on veut
être en faveur, mais on veut qu'on nous démontre les preuves que oui, le secteur ouest
accueillera elle aussi un centre de compostage. Et c'est de cette façon-là, je le répète, une
condition *sine qua non* à notre appui pour l'implantation d'une usine de biométhanisation et du
1785 centre de prétraitement dans l'est.

Donc, pour nous, un peu comme je l'ai dit, on est en faveur de la biométhanisation. On y
croit. On juge tout de même que la participation citoyenne est extrêmement importante, parce
que c'est conditionnel à la réussite de l'implantation de ce type d'usine. La participation citoyenne
1790 doit être observable par la participation des citoyens à contribuer à ramasser, à faire la collecte
finale de ces matières organiques. Et pour nous, on pourrait peut-être le résumer autour de
deux lignes que vous pouvez retrouver dans le mémoire, soit de démontrer que l'est de Montréal
aura un rôle équilibré et mesuré dans la gestion des matières résiduelles et surtout de déployer
tous les efforts nécessaires afin que les nouvelles activités soient respectueuses de la qualité de
1795 vie de nos concitoyens et représente une valeur ajoutée sur le plan de la recherche
environnementale.

Donc, de cette façon, on peut assurer la collaboration de Vision Montréal à la Ville de
Montréal pour pouvoir faire positivement la promotion de la biométhanisation à Montréal.

1800

M. RÉAL MÉNARD :

On a une dernière recommandation que je ne veux pas passer sous silence. On pense
que trois mois après le dépôt de votre rapport, il serait important que la Ville de Montréal rende
public un état de la situation. Alors nous, on a eu accès à une liste qui nous dit qu'il y a 69
1805 industries liées à la gestion des matières résiduelles, mais on pense que ça doit être documenté
avec une carte et que la dissémination de cette industrie-là, parce que quand on lit cette liste-là,
on a l'impression qu'il y en a partout, puis qu'on a 23 % de l'industrie qui est dans l'est de
Montréal, ce qui est à peu près l'équivalent de notre pourcentage démographique par rapport à

1810 l'agglomération, mais on pense qu'il faut qu'il y ait un état de situation. Et que ça va rassurer nos
concitoyens qui, évidemment, par le passé, ont été inquiets, mais ça va nous permettre d'avoir...
c'est une mesure d'acceptabilité sociale de ce projet-là. Et on insiste beaucoup, on espère que
vous vous rendrez à cette recommandation que trois mois après le dépôt de votre rapport,
1815 obligation sera faite à la Ville de Montréal de rendre public un état de la situation géoréférencé,
documenté et qui sera accessible à la population.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Nous aussi, on travaille en équipe, Madame. D'abord, merci. Merci de votre mémoire.
1820 Les propositions sont très claires. Je pense qu'on a des questions à vous poser pour bien les
comprendre.

M. JEAN BURTON, commissaire :

1825 Justement, sur le dernier point que vous soulevez, je me demandais d'où vous teniez
votre nombre de 69. À plusieurs reprises dans d'autres mémoires on a vu cette demande d'avoir
une liste, un inventaire détaillé. Elle est où et elle vient d'où cette liste-là? Parce qu'elle nous
intéresse.

1830 **M. RÉAL MÉNARD :**

Vous savez que j'ai du vécu, mais je ne suis pas un homme facile. Écoutez, je pense que
je peux le dire. J'ai demandé à la division que dirige monsieur DeSousa d'avoir une liste
particulièrement pour les joueurs de l'est. Et si on a des moyens technologiques qui permettent
1835 d'en faire une photocopie, parce que ça, c'est mon original, on peut la déposer auprès des
membres de la commission, mais ça vient de la Direction.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1840 Si vous la déposez elle devient publique.

M. RÉAL MÉNARD :

Pardon?

1845 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Si vous nous la déposez, elle devient publique.

M. RÉAL MÉNARD :

1850

Bien, moi, je n'ai pas d'inquiétude à ça. Ma préoccupation c'est que c'est mon original. Donc, il m'en faut une photocopie. Mais ça vient de la Direction de l'environnement et du développement durable, service du développement des opérations. Mais ça comprend les écocentres, ça comprend... Moi, j'ai demandé la liste des installations, entreprises publiques, privées qui sont liées à la gestion des matières résiduelles. À moins qu'on m'indique que je commets un péché de « lèse information » et qu'on mon paradis à la fin des jours est compromis, j'aurais tendance à la déposer.

1855

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1860

Ce n'est pas une question de paradis à la fin de vos jours, mais de survie dans les jours présents. Ça va. Très bien, il sera déposé.

M. RÉAL MÉNARD :

1865

Mais vous faites une photocopie, là?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1870 Mais c'est une demande d'information que nous avons déjà placée auprès de la Ville de Montréal et auprès de Recycle Québec. Parce que c'est entendu qu'il faut un portrait global, non seulement du public, mais aussi du privé pour comprendre l'ensemble du portrait. Là-dessus, il n'y a pas de problème. Mais on est intéressé de savoir vos sources et vos sources semblent donc officielles. Merci du dépôt de ce document-là.

1875

M. JEAN BURTON, commissaire :

1880 Vous êtes les seuls jusqu'à date à mentionner l'idée d'associer une chaire de recherche au centre de prétraitement. Pouvez-vous juste élaborer un peu, pourquoi vous trouvez ça important?

M. RÉAL MÉNARD :

1885 Parce que c'est un marché qui est en expansion. Parce que ça va représenter toute la question, autant de la revalorisation de ce qu'on trouve dans les sacs à ordures pour le centre de prétraitement. On nous a dit, puis dans divers rapports qu'on a consultés, qu'il y avait là un potentiel de développement très intéressant. Mais on serait inquiet que des gens qui ont une mission un peu moins mercantile dans la société, essaient de, si vous voulez, s'en accaparer une part. Et on pense qu'on a regardé... c'est moi qui ai fait l'exercice de regarder sur les différents sites Internet, et je sais qu'il y a des chaires de recherche qui pourraient, je pense, ultimement avoir une contribution pour s'assurer d'abord des meilleures pratiques. Et de façon générale, il me semble que c'est gagnant dans un milieu de dire que, oui, il y a une infrastructure, puis une infrastructure qui, spontanément, n'est pas nécessairement sexy, mais si ça correspond non seulement à faire en sorte qu'il y a moins de déchets enfouis au total, mais qu'en plus ça permet d'aller vers de meilleures pratiques en faisant avancer la connaissance universitaire, que

1890

1895 c'est quelque chose qui se défend facilement.

M. JEAN BURTON, commissaire :

1900

Incluant, j'imagine, un volet formation, développement de l'expertise, ensuite qui est exportable ailleurs sur le territoire?

Mme CAROLINE BOURGEOIS :

1905

Tout à fait. Puis c'est une façon aussi de se démarquer. Moi, je vous dirais, je ne sais pas combien de fois j'ai entendu, après la fermeture de Shell : « L'occasion est présente pour l'est de Montréal de développer une économie verte. » Et ça, je l'ai entendu, là, et je vous dirais même l'expression, à la limite, était galvaudée, parce que, O.K., de quelle façon on développe?

1910

Quelle façon on se démarque, de quelle façon on peut finalement revaloriser l'industrie pétrochimique qui a été passablement, comme vous pouvez avoir remarqué, en déclin? Et cette possibilité-là de déjà, de pouvoir... il y a une matière première aussi avec le méthane qui va être produit, et de quelle façon on est capable de valoriser ça en des termes encore plus de recherche éducative, de trouver des façons de se démarquer aussi en termes de l'est de Montréal, et vous l'avez évoqué, de pouvoir profiter du développement de cette expertise-là pour l'ensemble de l'île, ça serait absolument fantastique comme créneau à développer pour l'est.

1915

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1920

Je dois me corriger moi-même, Élise m'a rappelé à l'ordre. Nous n'avions pas fait la demande à la Ville de Montréal, mais à Recycle Québec. Alors, je m'excuse de l'impair. Donc merci, Madame, de m'avoir rappelé à l'ordre.

1925

Dites-moi, vous parlez d'un contingentement, de continger l'usine à 60 000 tonnes/année. Mais le propre des administrations municipales c'est de changer et de changer leur décision antérieure. Comment on peut faire un contingentement qui dure? Une ville peut-elle s'empêcher elle-même de changer d'idée dans 5 ans ou dans 10 ans? Ou comment vous voyez le mécanisme du contingentement?

1930 **Mme CAROLINE BOURGEOIS :**

1935 Nous, dans le fond, on veut l'assurance que LaSalle va être développée, que LaSalle, on ne décidera pas... parce qu'on n'a pas de boule de cristal. Je vous dirais, pour voir les projets pilotes actuellement qui existent sur la cueillette des matières organiques, on peut voir que c'est un succès. Je vous dirais, là, dans les différents projets pilotes qui ont été implantés dans l'agglomération de Montréal, on peut croire que oui, les citoyens vont participer, mais on n'a pas de boule de cristal. On ne peut pas entrevoir le niveau de participation. Et on ne voudrait pas finalement, que l'est de Montréal se retrouve... bon, bien, que ça soit la seule usine de biométhanisation qui puisse y être construite. Et je vous dirais que c'est une crainte que nous avons entendue, je vous dirais, de nombreux citoyens, d'organismes et que ça soit dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, dans Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles aussi.

1940 Je suis sensible à votre question où vous dites : contingenter, bon, l'évolution, le temps, de quelle façon on pourra le voir, mais j'ose espérer que dans la planification qui a été faite, on a des chiffres, on a des données sur lesquelles on peut se reposer, et se dire, avec les secteurs qui vont y participer, eh bien, l'ouest de Montréal pourra elle aussi – en fait, là, on parle du secteur sud, LaSalle, on pourrait dire l'ouest, mais ça représente le secteur sud, là – pourra elle aussi les recevoir. Parce que là, on change complètement la donne et on vient de modifier l'équilibre de l'équité territoriale qui semble pourtant être chère au projet et ce qui se retrouve dans le Plan directeur.

1945 **M. RÉAL MÉNARD :**

1950 Et j'ajouterai que, vous savez, dans la vie publique, le sens de la parole donnée doit vouloir dire quelque chose. Et quand le débat s'est installé au conseil et quand monsieur DeSousa, qui est quelqu'un qu'on respecte, qui est quelqu'un qui a notre respect, nous, comme élus, parce qu'on sait que c'est un homme intègre et à chaque fois qu'il est intervenu au conseil, il a fait des choses avec énormément de modération et c'est un de nos collègues, j'allais dire préféré, mais là, on ne veut pas faire de jaloux, mais c'est quelqu'un qu'on respecte.

1955
1960

1965 Et nous, dans les représentations dont on a fait l'objet, quand monsieur DeSousa a fait le tour des arrondissements, il nous a donné à comprendre clairement, parce que ça a toujours été nos interrogations, qu'il n'y aurait pas d'expansion dans cette usine-là. Donc, s'il n'y a pas d'expansion, il faut que clairement la Ville de Montréal – et on espère que c'est une recommandation que vous allez faire –, qu'on va s'engager à contingenter. Et c'est pour ça que dans notre mémoire on écrit – en ce moment, le SPVM, ça sert à des bureaux – il faut que ça soit clair qu'il ne faut pas qu'il y ait d'autres infrastructures. Et si jamais il y avait un manquement, comme le disait Caroline, pour Dorval et pour l'ouest, bien, ce n'est pas l'est de Montréal qui va écoper. Et si ce scénario-là n'était pas respecté, bien, tous ceux qui sont intervenus ce soir, 1970 parmi nos concitoyens, qui disent que l'est pourrait potentiellement devenir – je n'emploierai pas les expressions colorées de monsieur Vanier, mais je pense qu'il y a du vrai – ça serait la meilleure façon d'induire du cynisme dans la confiance que nos concitoyens doivent avoir envers les administrations publiques et les élus.

1975 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Alors, Monsieur Ménard, Madame Bourgeois, Monsieur Primeau, merci.

1980 **Mme CAROLINE BOURGEOIS :**

Merci à vous.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

1985 Je vous en prie. J'invite madame Suzie Miron, s'il vous plaît.

Mme SUZIE MIRON :

1990 Bonsoir, Messieurs, Madame.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Bonsoir. Alors, Madame Miron, bonsoir!

1995 **Mme SUZIE MIRON :**

Bonsoir! Je suis citoyenne résidant dans le quartier voisin, ici, de Tétreaultville. D'entrée de jeu, je vais dire que je suis relativement heureuse et un peu rassurée de voir que mes élus ont fait front commun avec l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, pour venir vous présenter ce mémoire.

2000

Alors, je vais lire un peu, quelques parties du petit mémoire que j'ai bien humblement déposé ici ce soir.

2005 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Allez-y en toute confiance.

2010

Mme SUZIE MIRON :

Alors, le développement durable ne doit pas se faire au détriment des citoyens. Il faut s'assurer qu'un projet soit équitable pour l'ensemble de la population et acceptable socialement par celle-ci.

2015

Je crois que la proposition telle qu'elle nous est présentée n'est ni équitable, surtout territorialement, surtout avec ce qu'on a appris sur Dorval, et ni acceptable et bien reçue par la population vivant aux alentours, surtout à l'est de l'autoroute 25. Mais au-delà de ces constats, les coûts relatifs à l'achat de terrains appartenant présentement à des intérêts privés ne devraient pas être la seule excuse pour prioriser le site Demix.

2020

2025 Alors, j'ai aussi mis un extrait que j'ai été chercher sur le site du MDDEP. C'est qu'un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs, le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales sociales et économiques des activités du développement.

2030 L'est de Montréal a toujours été reconnu pour son industrie lourde. Selon une étude de la DSP, c'est dans cette région, à cause probablement de la piètre qualité de l'air, que le taux de maladie pulmonaire et respiratoire chronique est le plus élevé sur l'île. L'état de la santé de la population de la Pointe-de-l'Île est aussi très alarmant. Et là, je suis allée sur le site du CSSS de la Pointe-de-l'Île qui a fait une étude là-dessus.

2035 Alors, depuis 1995 la population du territoire est significativement plus touchée par les tumeurs, les maladies de l'appareil circulatoire et celles de l'appareil respiratoire que la moyenne montréalaise. Pour 2000-2004, l'incidence des cancers, celui du cancer du poumon et du cancer du sein chez la femme est plus élevée que la moyenne montréalaise.

2040 Aussi, il aurait été judicieux d'effectuer un inventaire de tous les équipements publics et privés qui traitent déjà les matières résiduelles sur l'ensemble du territoire – alors, j'ai vu que vous avez pris des notes pour le demander aussi à la Ville de Montréal – ainsi que l'évaluation des retombées et charges polluantes des industries déjà en place. Ça serait aussi pertinent d'effectuer une vraie étude sur les odeurs qui risquent d'être engendrées par les installations ainsi que par les camions, d'où les camions étanches qui devraient être privilégiés.

2045 Au fil des ans, alors que le transport ferroviaire est de plus en plus délaissé au profit du camionnage, la quantité de camions circulant dans les rues de notre quartier résidentiel n'a fait que s'accroître causant des désagréments et minant la quiétude et la qualité de vie de plus de 40 000 habitants coincés entre la cité industrielle de Montréal-Est, les installations du port de Montréal et de la nouvelle autoroute transinsulaire, l'autoroute 25, qui est devenue la Décarie de l'est, finalement.

2050

2055 L'agglomération doit absolument tenir compte du fardeau que doit déjà assumer cette partie du territoire. De plus, le fait que ces deux usines soient situées à l'extrême est ne ferait qu'amplifier le problème puisque la pointe de l'île se rétrécit au point de devenir un entonnoir à camions, ceux-ci devant traverser l'île de part en part. Alors, on demande de revoir le plan de camionnage.

2060 Aussi, n'aurait-il pas été plus logique de construire la première usine de tri et de prétraitement des matières résiduelles plus au centre, géographiquement plus près de toutes les zones qui seront desservies dès le départ? A-t-on vraiment réfléchi aux conséquences de ce surplus, alors même que les infrastructures en matière de transport sont déficientes et mal gérées dans le secteur.

2065 Il est d'ailleurs primordial, et j'en parle encore, que le plan de camionnage de l'est soit revu et que la Ville s'engage à garantir la quiétude des rues résidentielles, surtout à l'est de la 25. Dans ce sens-là je voudrais dire que les camions qui proviendraient plus de l'ouest, devraient transiter automatiquement par la 25 et l'autoroute 40 et non traverser à travers le quartier de Tétréaultville et après, aussi, par Montréal-Est, là, par la rue Sherbrooke, ce qui risquerait d'arriver selon moi.

2070 Enfin, je suis en faveur de la biométhanisation, mais elle doit être encadrée de mesures sérieuses et incitatives. Là-dessus, la ville de San Francisco, qui est une population d'environ 4 millions d'habitants, devrait servir de modèle à l'agglomération. Je vous invite à aller voir le reportage qui a été diffusé récemment, le 28 octobre, à l'émission *Une heure sur terre*. Il y avait des propositions qui seraient probablement transposables chez nous et qui mériteraient qu'on s'y attarde.

2080 Par exemple, pourquoi est-ce que ce serait seulement aussi l'agglomération qui paierait pour les collectes et la mise en place de ces nouvelles façons de recueillir et gérer les déchets quand on sait que la population de l'île de Montréal double pratiquement le jour et que nous devrions payer pour les déchets laissés par les usagers provenant de l'extérieur de l'île. Je crois que la CMM devrait en absorber une partie ou avoir une certaine responsabilité financière.

2085 Alors, l'agglomération doit absolument assurer le succès des collectes auprès des citoyens, aussi des industries, mais surtout prévoir le type de gestion et de technologie qui sera retenu avant de déterminer et de proposer des sites. Elle a un devoir de transparence envers la communauté et les citoyens ont le droit de connaître la vérité et les conséquences réelles de telles installations sur leur milieu de vie.

2090 Voilà.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2095 Merci, Madame. Je voudrais vérifier avec vous une petite affirmation, vous l'avez sautée au moment de la lecture de votre mémoire, presque à la toute fin où vous parlez d'une facturation pour l'utilisateur payeur. Est-ce que c'est une chose que vous avez vue dans le reportage de Radio-Canada?

Mme SUZIE MIRON :

2100 Oui. À San Francisco, si un citoyen, mais ça pourrait être aussi évidemment pour les industries et les commerces, un citoyen est facturé selon le nombre de déchets qu'il laisse, mais plus il recycle, donc moins il va avoir de sacs de vidanges, bien moins sa facturation est élevée. Je crois que ça allait autour de 25 \$ par mois, mais ça pouvait descendre s'il y avait moins de sacs, évidemment, à être ramassés.

2105 Il y avait aussi un type de camion qui était aménagé pour faire une collecte triple à la fois. On ramassait et le recyclage...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2110 Au lieu de passer trois fois.

Mme SUZIE MIRON :

2115

Oui, exactement. Donc, ça serait peut-être une belle option. Il y avait les camions aussi qui étaient étanches, bon, qui faisaient que peut-être qu'il y avait moins d'odeurs. Donc, les idées étaient quand même très bonnes. D'ailleurs, San Francisco présentement recycle, si je me souviens, à 60 %. Alors, je pense qu'on a des leçons à aller tirer ou aller chercher ailleurs.

2120

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Pour le recyclage on y est à 60 %. Pour les matières putrescibles, ça...

2125

Mme SUZIE MIRON :

Oui, mais eux c'était 75 %... Oui, mais ça, c'est une autre chose. Mais eux, en fait, c'était sur toutes les matières.

2130

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Sur l'ensemble.

Mme SUZIE MIRON :

2135

Oui.

M. JEAN BURTON, commissaire :

2140

À la lecture, j'ai souligné un bout de votre mémoire, quand vous dites : « Il serait aussi pertinent d'effectuer une vraie étude sur les odeurs. » Est-ce à dire que celle qui est existante ne vous satisfait pas?

Mme SUZIE MIRON :

2145

Oui, parce qu'en fait, c'était juste sur la dispersion. De ce que j'ai cru en comprendre c'était juste sur la dispersion des odeurs, alors qu'il me semble que ça aurait été pertinent qu'il y ait vraiment des études plus sérieuses ou plus poussées, en fait, et aussi pour les camions qui vont circuler dans les rues. Je crois que là-dessus il n'y en avait pas.

2150

M. JEAN BURTON, commissaire :

O.K.

2155

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Par rapport aux autres intervenants qui sont venus, vous insistez évidemment, comme d'autres, sur l'équité. Vous estimez qu'actuellement l'équité n'est pas atteinte ou qu'elle n'est pas réalisée?

2160

Mme SUZIE MIRON :

2165

Non, pas vraiment. En plus, ça fait des années... moi, je suis native du quartier. Alors, j'ai déjà l'historique, peut-être qu'on est un peu échaudés ici dans l'est. On s'est fait proposer des incinérateurs, un peu n'importe quoi. Les terrains sont déjà très contaminés. L'est est hypothéqué. C'est pour ça que j'ai mis le lien sur les études de la DSP. Je trouve déplorable pourtant que des terrains aussi dans l'ouest... je comprends que c'est plus vert. Je comprends qu'il y a peut-être le syndrome du « pas dans ma cour » là aussi, mais il y a aussi des carrières. Je pense à la carrière Meloche qui est située sur le boulevard St-Charles. On ne parle jamais d'aller faire une usine de biométhanisation dans ce coin-là.

2170

Je trouve ça dommage qu'on hypothèque encore une fois l'est de Montréal. C'est sûr qu'idéalement, il faudrait que l'usine soit plus centrée, pour moi, à mon avis pour le déploiement, la première usine devrait être plus centrale, surtout si on doit en plus absorber ce qui ne sera pas

2175 fait à Dorval. Parce que là, on voit que finalement... Ce qui est dommage, c'est que c'est depuis le mois d'octobre que, finalement, l'information circulait, mais qu'on l'a su tout juste la semaine dernière ou à peu près.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2180

C'est-à-dire que ce qu'on a dû faire, c'est vérifier entre un fax qui est envoyé et une vraie lettre, il a fallu qu'on vérifie auprès de l'autorité, la vraie position qu'ils estimaient finale. Et à ce moment-là, on a rendu les documents publics.

2185 **Mme SUZIE MIRON :**

Mais c'est dommage que ça soit fait après les consultations quand même.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2190

Oui, tout à fait, tout à fait. Et c'est pour ça qu'on a donné un délai jusqu'au 15 décembre si les gens veulent recommander cette section-là particulièrement.

Mme SUZIE MIRON :

2195

Je le ferai certainement. J'avais justement là-dessus... Mon Dieu, j'ai un blanc. Alors, allez-y, Monsieur, vous allez poser une question?

M. JEAN BURTON, commissaire :

2200

Juste pour précision. Quand vous parlez de relocaliser plus près du centre, il s'agit de l'usine de prétraitement ou de la biométhanisation? Parce que dans votre texte, on voit le tri, l'usine de tri et de prétraitement des matières. Donc, c'est celle-là spécifiquement?

2205 **Mme SUZIE MIRON :**

C'est parce que celle-là devait justement recevoir les déchets de toute l'île. Alors, je me disais qu'au lieu de s'en venir encore dans l'est de Montréal... je ne comprenais pas, en fait, qu'on ait deux installations, surtout que, bon, il y en a certaines qui sont en train de s'effacer par elles-mêmes un peu plus à l'ouest.

2210

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Merci, Madame.

2215

Mme SUZIE MIRON :

Merci.

2220 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Je vais vérifier auprès de monsieur Charron. Il n'est toujours par revenu? Alors, est-ce que quelqu'un a à faire une rectification? Je vous rappelle le sens de la rectification. On m'a dit l'autre jour que j'avais laissé passer des commentaires. Alors, je serai encore plus sévère.

2225

M. ROGER LACHANCE :

Pas de problème. On en était à la première fois, donc...

2230 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

On est en processus d'apprentissage. Allez-y.

M. ROGER LACHANCE :

2235

Donc, quelques-uns. Il a été mentionné au niveau des études d'odeurs en fonction du règlement 2001-10 que l'évaluation n'avait pas été faite. Elle n'a pas été faite dans le cadre du mandat d'ODOTECH, mais elle a été faite et elle a fait l'objet d'une question de la commission. On a fourni les résultats. Donc, les résultats sont disponibles sur le site de la commission.

2240

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Très bien. Est-ce qu'il y a eu une analyse de risque?

2245

M. ROGER LACHANCE :

Il n'y a pas eu d'analyses de risque de faite.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2250

Très bien.

M. ROGER LACHANCE :

2255

Au niveau, maintenant, toujours au niveau des odeurs, le site de Dorval. En fait, il y a eu deux études réalisées par ODOTECH : dans la première le site de Dorval n'était pas là. Il y en a eu une deuxième étude complémentaire où il y avait trois sites, dont celui de Dorval, et les résultats sont sur le site de la commission.

2260

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Très bien.

M. ROGER LACHANCE :

2265

Au niveau des études réalisées en décembre 2006. Donc, on a fait référence tout à l'heure aux études de 2006 où il y avait des sites de mentionnés et au niveau de la RIGDIM aussi. Ça, je ne peux pas en parler, là, je ne suis pas vraiment au courant. Mais au niveau des études réalisées ou de l'étude réalisée en décembre 2006, ça l'avait été dans le cadre de la

2270

présentation ou de la préparation du Plan de gestion de matières résiduelles. On a repris une démarche en 2010. Donc, les sites proposés ne viennent pas nécessairement de l'étude de 2006.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2275

Très bien.

M. ROGER LACHANCE :

2280

Au niveau, maintenant – vous m'arrêtez si je ne suis pas correct, là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2285

Non, non. C'est-à-dire que ça n'empêche pas la personne qui est intervenue d'avoir eu l'impression que ça venait du document de 2010.

M. ROGER LACHANCE :

2290

Oui, oui, tout à fait, tout à fait. C'est juste, c'est deux processus différents.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Très bien.

M. ROGER LACHANCE :

2295

C'est la précision que je voulais apporter.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2300

Que ce n'était pas la source de votre...

M. ROGER LACHANCE :

2305

Ce n'est pas la source.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

Très bien.

2310

M. ROGER LACHANCE :

Et entre 2006 et 2010, il aurait pu y avoir évidemment des changements. Donc, de là l'importance de refaire le processus.

2315

Au niveau des résidus ultimes. Juste rappeler que le Plan directeur ne traite pas des résidus ultimes. Effectivement, à la fin, une fois que l'ensemble des infrastructures de traitement de matières organiques sera en place, il va rester des matières qui iront soit à l'enfouissement ou si, dans le cadre, je dirais, du projet pilote du centre de prétraitement, si on a d'autres solutions, on verra. Présentement on ne connaît pas ces solutions-là.

2320

Au niveau de l'introduction d'une troisième collecte qui augmenterait l'émission des gaz à effet de serre. On a eu une question de la commission par rapport à ça, et on a répondu. Et la question traitait : est-ce qu'il va y avoir plus ou moins de gaz à effet de serre sur l'île de Montréal

2325 en regard des collectes? Donc, il n'y en aura pas plus et la réponse se trouve dans les documents qu'on a fournis.

Et il va nous faire plaisir de fournir, évidemment, la carte, la liste des industries...

2330 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :**

Est-ce que c'est une liste quantitative? Est-ce que ça aussi c'est une liste évaluative des quantités? Il n'y a pas rien que les nombres d'industries, mais il y a aussi leur importance relative...

2335 **M. ROGER LACHANCE :**

2340 En fait, on a dressé cette liste-là en partie avec l'information qu'on avait aussi de Recycle Québec, plus ce qu'on avait. Donc, on l'a dressée dans l'espace à peu près d'une journée ou une journée et demie. On n'a pas l'importance. On n'a pas le tonnage, mais on a la liste et où ces industries-là se situent sur l'île. Donc, les adresses.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2345 Très bien, merci.

M. ROGER LACHANCE :

2350 Finalement, dernier point. Il va y avoir d'autres études d'odeurs une fois que les technologies seront connues. Donc, pour rassurer les gens. Donc, il va y en avoir d'autres. C'était prévu. C'est tout.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président :

2355 Merci. Alors, merci, Messieurs. Je vous rappelle ceci, nous accepterons des compléments de vos mémoires, compléments écrits. Vous les adressez au Bureau de consultation sur l'information qui vous a été transmise, d'une part par la commission sur les nouveaux documents, notamment par rapport à la décision de l'Aéroport de Montréal et la réponse de monsieur DeSousa. Sur ces points-là, vous pouvez m'envoyer des commentaires, nous envoyer des commentaires complémentaires et ils seront intégrés dans la documentation.

2360 Il n'est pas prévu de faire de séances spéciales d'audition pour ça. La communication par complément de mémoire devrait suffire.

2365 Alors, je vous remercie beaucoup. Je vous retrouve demain soir à la même heure, même place. Merci.

AJOURNEMENT

2370 Je soussignée, **YOLANDE TEASDALE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2375 Et, j'ai signé :

2380 **YOLANDE TEASDALE, s.o.**